SPC - Statistique policière de la criminalité

Rapport annuel SPC

Année 2010

police
NEUCHÂTELOISE

Table des Matières

1 Introduction 5

2 Aperçu 9

2.1 Infractions selon la loi 9
2.1.1 Répartition selon la loi 9
2.1.2 Élucidations et évolution des infractions selon la loi 10

2.2 Infractions du Code pénal (CP) 10
2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP) 10
2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions 11
2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris cel-les des années précédentes) 12

2.3 Infractions selon la répartition géographique 13
2.3.1 Code pénal (CP) 13
2.3.1.1 Fréquence par région 13
2.3.1.2 Fréquence et évolution par région 14
2.3.1.3 Fréquence par commune 15
2.3.1.4 Fréquence et évolution par commune 16
2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup) 17
2.3.2.1 Fréquence par région 17
2.3.2.2 Fréquence et évolution par région 18
2.3.2.3 Fréquence par commune 19
2.3.2.4 Fréquence et évolution par commune 20
2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr) 21
2.3.3.1 Fréquence par région 21
2.3.3.2 Fréquence et évolution par région 22
2.3.3.3 Fréquence par commune 23
2.3.3.4 Fréquence et évolution par commune 24

2.4 Prévenu selon la loi 25
2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi 25
2.4.1.1 Code pénal (CP) 25
2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup) 26
2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr) 26
2.4.2 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour) 27
2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour 28
2.4.3.1 Code pénal (CP) 28
2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup) 29
2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr) 29
2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu 30
2.4.4.1 Code pénal (CP) 30
2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup) 31
2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr) 32
2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP) 32

3 Partie détaillée 33

3.1 Infractions de violence 33
3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence 33
3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions 34
3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit 35
3.1.4 Infractions de violence: selon l'instrument 36
3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives 36
3.1.4.2 Lésions corporelles graves 36
3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité 37
3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe 38

3.2 Violences domestiques 39
3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction 39
3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions 40
3.2.3 Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu 41

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle 42
3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction 42
3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions 43
3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit 44

3.4 Infractions contre le patrimoine 45
3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction 45
3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions 46

3.5 Brigandage 47
3.5.1 Brigandage selon l'instrument 47
3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions 47

3.6 Vol 48
3.6.1 Répartition selon le type de vol 48
3.6.2 Type de vol: élucidations et évolution des infractions 49
3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit 49

3.7 Vol de véhicule 51
3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule 51
3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions 51

3.8 Dommage à la propriété 52
3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte 52
3.8.2 Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions 52

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup) 53
3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction 53
3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions 54
3.9.3 Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction 55
3.9.3.1 Consommation par substances 55
3.9.3.2 Trafic par substances 56
3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus 57
3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus 57
3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus 57
3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile 58

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution 58
3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants 59

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr) 60
3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction 60
3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions 61

4 Suppléments cantonaux en fonction des besoins 62

4.1 Événements cantonaux 62

5 Glossaire méthodologique 63

5.1 Introduction 63

5.2 Définitions 63
5.2.1 Le cas/l'affaire 63
5.2.2 L'infraction 63
5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue 63
5.2.4 La personne lésée 63

5.3 Principes d'exploitation des données 64
5.3.1 Statistique de sortie 64
5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction 64
5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique 64

5.4 Chiffres clés 64
5.4.1 Chiffres absolus 64
5.4.2 Chiffres relatifs 64

6 Index des Tableaux 66

7 Index des Figures 67

1 Introduction

En 2010, la statistique policière de la criminalité a recensé, à Neuchâtel, au total 8560 **affaires** (8720 en 2009, 429'324 au niveau Suisse) comportant 15908 infractions, (15981 en 2009, 656'858 au niveau Suisse en 2010) si l'on tient compte de toutes les lois. Le nombre d'infraction au code pénal enregistrée en 2010 équivaut à 13487 contre 13429 en 2009. Le taux d'**affaires** pour 1000 habitants est de 49.8 (51 en 2009) dans le canton de Neuchâtel contre 55.1 au niveau Suisse. Le taux du total des infractions pour 1000 habitants est de 92.6 (93.5 en 2009) dans le canton de Neuchâtel contre 84 au niveau Suisse. Le taux d'infractions au code pénal est de 78.6 pour 1000 habitants à Neuchâtel (78.6 en 2009) contre 67.8 en Suisse. Le seuil de moins de 1 affaires par heure a été franchi en 2010 (23.5 affaires par jour).

Sur l'ensemble des infractions, 84.8% concernent le code pénal (80% au niveau Suisse), 11.1% la loi sur les stupéfiants (14% au niveau Suisse), 2.7% la loi sur les étrangers (4% au niveau Suisse) et 1.4% des lois fédérales annexes comportant des dispositions pénales (2% au niveau Suisse). Ne sont pas comprises dans ces chiffres les infractions à des lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Taux d'élucidation

Pour la seconde fois, il est possible de déterminer la part des infractions élucidées au niveau national et cantonal. Il faut noter un taux d'élucidation des infractions au code pénal remarquablement élevé à Neuchâtel (43%) par rapport au taux d'élucidation de la moyenne suisse (29.1%). Pour les infractions graves, comme les tentatives d'homicides, les lésions corporelles graves, les viols, les brigandages, il est de 83.3% à Neuchâtel. Pour les autres infractions du code pénal, on observe de grandes disparités dans la part des infractions élucidées. Ces différences sont liées, d'une part aux priorités qui président à l'action policière, et d'autre part aux circonstances des infractions. Ainsi, le taux d'élucidation est respectivement de 91.1% (81.1% au niveau Suisse) et de 90.4% (78.6% au niveau Suisse) pour les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle et les infractions contre l'intégrité sexuelle – infractions pour lesquelles la victime connaît souvent l'auteur des faits. Dans le domaine des infractions contre le patrimoine, le taux d'élucidation est fortement influencé par les vols et les dommages à la propriété, qui sont très nombreux, ce qui a pour effet de tirer vers le bas le taux d'élucidation des infractions dans ce domaine, soit 28.4% (18.6% au niveau Suisse). Sans ces deux infractions, le taux d'élucidation des infractions contre le patrimoine est de 76%% (62.8% au niveau Suisse). Le taux d'élucidation est élevé pour les infractions à la loi sur les stupéfiants (99.4% à Neuchâtel contre 98.2% au niveau Suisse) et à la loi sur les étrangers (100% à Neuchâtel contre 99,7% au niveau Suisse), car la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôles de la police.

Personnes prévenues

La part des infractions élucidées est particulièrement intéressante lorsque l'on considère les prévenus: plus le taux d'élucidation est élevé, plus les résultats sont représentatifs. Les résultats confirment une fois de plus un fait bien connu en criminologie, à savoir que ce sont les hommes de 18 à 30 ans qui ont le plus affaire à la police. Mais, par rapport aux chiffres de la population, le taux le plus élevé s'observe chez les jeunes de 15 à 17 ans.

Au total, 483 mineurs (494 en 2009) ont été dénoncés par la police neuchâteloise pour avoir commis au moins une infraction au code pénal, soit 16.5% du total des prévenus dénoncés (2923 en 2010 contre 3014 en 2009). Il n'y a pas, à proprement parler, de surreprésentation des mineurs dans le canton de Neuchâtel. En termes absolus, les mineurs sont enregistrés par la police le plus souvent pour des infractions d'importance mineure telles que dommages à la propriété (114 prévenus), le vol à l'étalage (107), le vol général (40) ou les voies de fait (80). La part des mineurs ayant commis une infraction dans le domaine du patrimoine est de 23.4% par rapport au nombre total de prévenus, de

11.2% dans le domaine des violences (contre 14.3% au niveau Suisse), de 65% pour les incendies intentionnels, 27.5% pour les brigandages, de 39.6% pour les vols de véhicules.

La proportion de prévenus ayant commis plus de 10 infractions est de 1.8% chez les prévenus adultes suisses (2,1% en Suisse) et de 1.8% chez les prévenus étrangers (3.1% en Suisse). Chez les prévenus mineurs, cette proportion est de 4.1% au total (3.5% pour les Suisse et 5.3% pour les étrangers)

Les prévenus de nationalité étrangère sont répartis selon leur statut de séjour. Il est important de faire une distinction selon les lois et même selon les infractions. Pour les infractions au code pénal, la part des prévenus étrangers reste du même ordre de grandeur qu'au niveau Suisse (45.6%) et que les années précédentes, ceci même compte tenu du fait que l'ancienne statistique ne recensait pas toutes les infractions au code pénal. Dans les résidents permanents, on constate que 62.5% des prévenus (63% pour la Suisse) sont de nationalité suisse et que 37.5% sont des étrangers titulaires d'un permis d'établissement ou d'un permis de résidence à l'année. La part des requérants d'asile représente 3% des prévenus, la catégorie Autres représentant 10% (permis G et L, NEM, etc.). La part démographique des étrangers dans la population résidante permanente neuchâteloise était d'environ 23% en 2010 (22% au niveau Suisse). Leur proportion parmi les prévenus est donc significativement supérieure à leur part dans la population. Ceci s'explique largement par le fait que le profil des migrants (majorité d'hommes de 18 à 35 ans à très faible revenu) coïncide au profil-type des auteurs de délits.

Les personnes relevant du domaine de l'asile sont en baisse parmi les personnes prévenues d'une infraction au code pénal si l'on compare 2009, avec 5% des prévenus, et 2010 avec 3.3% (4.3% pour la Suisse). Des personnes appartenant à ce groupe de population sont prévenues pour quelques 353 infractions (491 en 2009), en partie des infractions contre le patrimoine: vol à l'étalage (45), vol avec effraction (43), mais aussi des violences, comme les voies de fait (25) ou les menaces (30). Enfin, 10% des prévenus (13% au niveau Suisse) enregistrés sont des étrangers sans permis de séjour de longue durée.

La répartition des prévenus par nationalité correspond largement à l'importance de leur communauté dans la population suisse, en particulier si l'on considère les prévenus de la population résidante permanente. Parmi les prévenus étrangers, on compte, pour les infractions au code pénal, en chiffres absolus, principalement des personnes de nationalité portugaise, française, italienne, serbe/monténégrine/kosovare, roumaine, espagnole, algérienne, congolaise, turque, marocaine, camerounaise, géorgienne, tunisienne, etc.. Quant aux prévenus ne bénéficiant d'aucun statut de séjour, on retrouve avant tout la nationalité française, roumaine, algérienne, serbe/monténégrine/kosovare. La répartition des prévenus par nationalités varie considérablement selon les lois.

Infractions de violence

Pour obtenir une pondération des diverses infractions de violence, il a été procédé à une catégorisation simplifiée entre violence grave et violence d'intensité moyenne. La part des actes de violence grave atteint 2% pour 36 infractions (3% pour la Suisse) en 2010. Parmi celles-ci figurent les homicides (1 homicides réalisé / 6 tentatives d'homicide), les lésions corporelles graves (6), les viols (23) et les actes de brigandage selon l'art. 140 al. 4 (0). Le seul homicide a été réalisé au moyen de violence physique et avec une arme coupante/tranchante. Aucune tentative d'homicide n'a été réalisée avec une arme à feu, 2 tentatives résultent de violences physiques et 5 avec un autre instrument: La totalité des lésions corporelles graves (6) résultent d'une pure violence physique. Pour les infractions de violence d'intensité moyenne, on recense, par ordre de fréquence, les voies de fait (784 contre 843 en 2009), les lésions corporelles simples (172 contre 178 en 2009) et le brigandage (67 contre 68 en 2009). Parallèlement, la police enregistre aussi des cas de menaces de violence, constitutifs du délit de menaces au sens du code pénal (615 contre 643 en 2009).

Il a été possible de chiffrer pour la seconde fois, sur le plan national et cantonal, le nombre d'infractions dans le domaine de la violence domestique et de la comparer au niveau intercantonal. En 2010, 894 infractions contre 945 en 2010 (5.2 pour 1000 habitants) infractions commises dans le cadre familial (15'768 pour la Suisse, 2 pour 1000 habitants) ont été enregistrées. 78.9% d'entre elles ont eu lieu entre partenaires (77.7% au niveau Suisse). Comme ces infractions n'aboutissent pas toujours à une dénonciation policière dans tous les cantons et que certaines sont ignorées pour des raisons liées aux techniques d'enquête (par ex. violation de domicile), ces chiffres doivent être considérés comme des valeurs minimales et comparés avec prudence. A Neuchâtel, qui possède une loi cantonale spécifique, les affaires de violences au sein du couple sont traitées avec systématique, ce qui explique le fort taux pour 1000 habitants par rapport à celui de la Suisse.

Infractions contre l'intégrité sexuelle

Dans cette catégorie, les actes d'ordre sexuel avec des enfants (59 en 2010 contre 55 en 2009) sont les infractions les plus souvent enregistrées (31.5% à Neuchâtel contre 17.9% en Suisse). L'exploitation des données montre clairement que la victime et la personne inculpée se connaissaient souvent et faisaient partie du même cercle familial dans presque la moitié des cas.

Infractions contre le patrimoine

Les infractions contre le patrimoine représentent de loin la plus grande partie des infractions du code pénal enregistrées par la police (66.7% pour Neuchâtel et même 72% en Suisse). Près de la moitié des infractions contre le patrimoine sont des vols: ces derniers ont été au nombre de 4378 en 2010 contre 4392 en 2009, et même de 5072 si l'on tient compte des vols/vols d'usage de véhicules. Les dommages à la propriété représentent une autre part importante des infractions contre le patrimoine: on en a dénombré 3149 en 2010 (3057 en 2009), dont 1367 dommages à la propriété en combinaison avec le vol (vols par effraction). Au total, ce sont 1713 vols par effraction/vols et par introduction clandestine qui ont été recensés en 2010 (contre 1607 en 2009), soit une augmentation de 6.6%. Mais il faut tenir compte que sur 1272 vols par effraction, il y a eu 437 tentatives, donc 835 cambriolages effectivement réalisé.

Dans ce domaine, on observe une très légère baisse (-1%) par rapport à 2009. Les brigandages sont en très légère baisse (-1%), alors que les escroqueries sont en diminution remarquable (-35%), de même que les abus de confiance (-32%), le recel (-34%), les appropriations illégitimes (-16%). Par contre, on observe une recrudescence des utilisations frauduleuses d'un ordinateur (48%). Les vols de véhicules sont relativement stables, avec une légère augmentation (2%).

Loi sur les stupéfiants

1762 infractions contre la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées dans le cadre de 1232 affaires policières en 2010 (1335 en 2009), 7.2 affaires pour 1000 habitants (6.5 pour 1000 habitants en Suisse). Le nombre d'infractions dénoncées est en diminution (-6.9%) avec 1762 infractions dénoncées en 2010 contre 1893 en 2009 (89'173 en Suisse). Le nombre des saisies montre que, dans 76% des cas, des substances illégales ont pu être saisies en tant que moyens de preuve. 43% des infractions concernent la consommation de stupéfiants (50% en Suisse), principalement des produits du chanvre (60.7% à Neuchâtel contre 63.9% en Suisse).

Loi sur les étrangers

Une grande partie de ces infractions se rapportent à des entrées illégales ou à de séjours non autorisés en Suisse (55.7%, 239 infractions à Neuchâtel contre 260 en 2009, 64%, 18'532 infractions en Suisse), infractions qui, dans le cadre légal existant, se limitent à des nationalités spécifiques. Il faut encore mentionner, dans ce domaine, l'assistance illégale pour 19.3% des infractions et 83 infractions (contre 20% et 97 infractions en 2009, et 17% 4881 infractions au niveau Suisse).

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition selon la loi

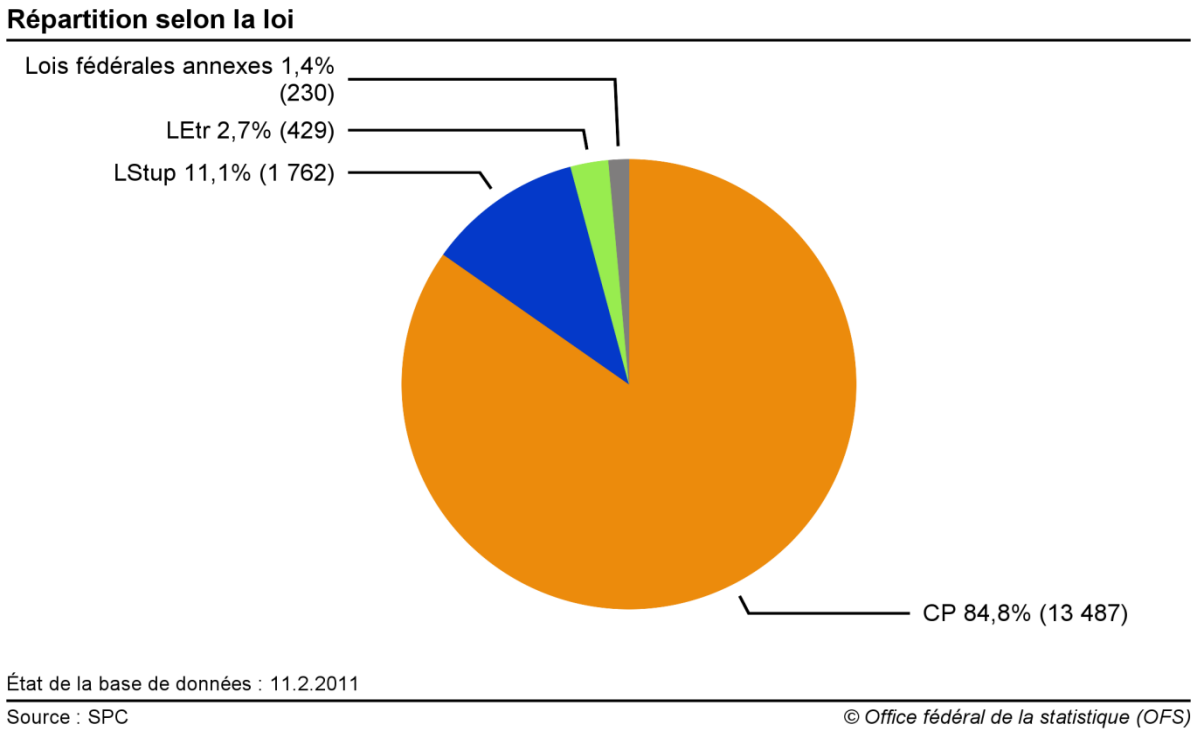

Figure 1: Répartition selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr, y compris infractions enregistrées ultérieurement contre la LSEE) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

Par ailleurs, en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes mais aussi d'autres infractions ne sont pas du ressort de la police cantonale (p.ex. loi sur les transports souvent de la compétence de la police ferroviaire). Il faut donc partir du principe que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités de justice compétentes.

2.1.2 *Élucidations et évolution des infractions selon la loi*

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2009		2010		
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	Diffé-rence
Code pénal (CP)	13 429	43%	13 487	43%	0%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	1 893	100%	1 762	99%	-7%
Loi sur les Étrangers (LEtr)	481	100%	429	100%	-11%
Autres lois fédérales annexes	178	97%	230	99%	29%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 *Répartition selon les titres du Code pénal (CP)*

Répartition selon les titres du Code pénal

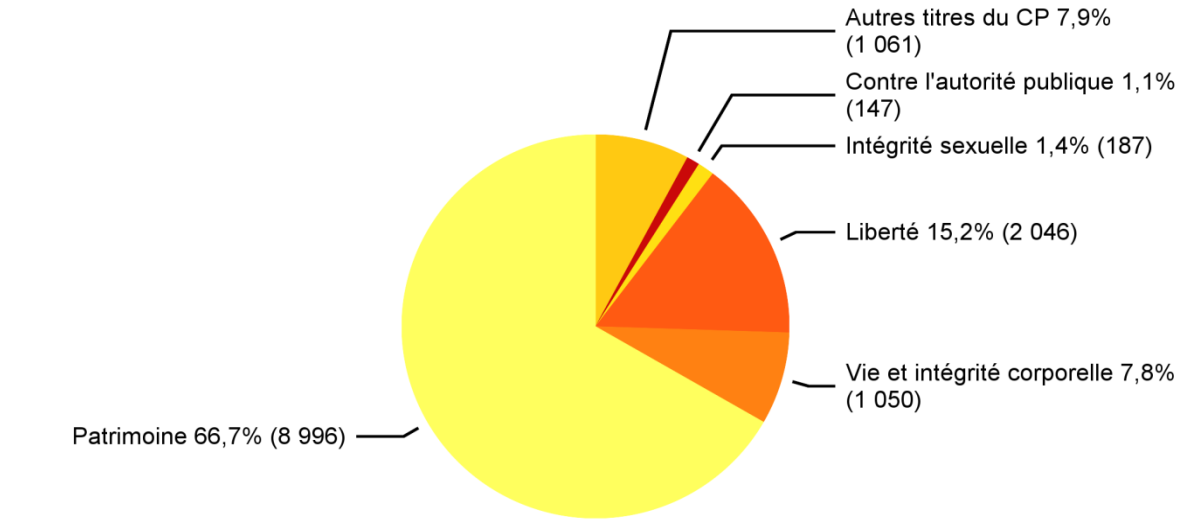

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une visualisation plus aisée, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal sont représentés. En ce qui concerne les données du titre «infractions contre la liberté», il faut tenir compte du fait que certaines formes de vols sont également saisies simultanément sous la violation de domicile. Le vol est classifié sous le titre «infractions contre le patrimoine» et la violation de domicile sous le titre «infractions contre la liberté». C'est pourquoi, dans le tableau suivant, les violations de domicile seront indiquées séparément en fonction de leur contexte.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Diffé-rence**
Total vie et intégrité corporelle	**1 099**	**92,5%**	**1 050**	**91,1%**	**-4%**
Homicides consommés (Art. 111–116)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Homicides tentatives (Art. 111–116)	10	100,0%	6	100,0%	-40%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	83,3%	6	33,3%	0%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	178	80,3%	172	79,7%	-3%
Total patrimoine	**9 055**	**27,8%**	**8 996**	**28,4%**	**-1%**
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 392	27,4%	4 378	28,8%	-0%
dont vol par effraction	1 070	20,9%	1 272	23,7%	19%
dont vol à l'arrachée	28	21,4%	26	11,5%	-7%
Vol de véhicule	681	12,8%	694	14,1%	2%
Brigandage (Art. 140)	68	47,1%	67	44,8%	-1%
Dommage à la propriété sans vol (Art. 144)	1 978	19,8%	1 782	19,7%	-10%
Escroquerie (Art. 146)	175	74,9%	114	71,9%	-35%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	85,7%	4	75,0%	-43%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	25	100,0%	81	100,0%	224%
Total honneur, domaine secret ou privé	**625**	**94,4%**	**596**	**92,6%**	**-5%**
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	100	94,0%	94	91,5%	-6%
Total liberté	**1 855**	**52,8%**	**2 046**	**52,2%**	**10%**
Menaces (Art. 180)	636	95,9%	611	98,0%	-4%
Contrainte (Art. 181)	23	95,7%	23	87,0%	0%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	2	100,0%	3	33,3%	50%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	92	87,0%	108	94,4%	17%
Total intégrité sexuelle	**185**	**81,6%**	**187**	**90,4%**	**1%**
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	55	78,2%	59	89,8%	7%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	23	91,3%	-4%
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	42,9%	9	88,9%	-36%
Pornographie (Art. 197)	23	91,3%	13	84,6%	-43%
Total danger collectif	**148**	**57,4%**	**132**	**50,0%**	**-11%**
Incendie intentionnel (Art. 221)	91	50,5%	82	43,9%	-10%
Total autorité publique	**152**	**99,3%**	**147**	**100,0%**	**-3%**
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	47	97,9%	56	100,0%	19%
Total administration de la justice	**81**	**97,5%**	**80**	**97,5%**	**-1%**
Blanchiment d'argent (Art. 305bis)	1	100,0%	5	80,0%	400%
Autres Code pénal	229	77,7%	253	69,6%	10%
Total général du Code pénal	**13 429**	**42,8%**	**13 487**	**42,8%**	**0%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

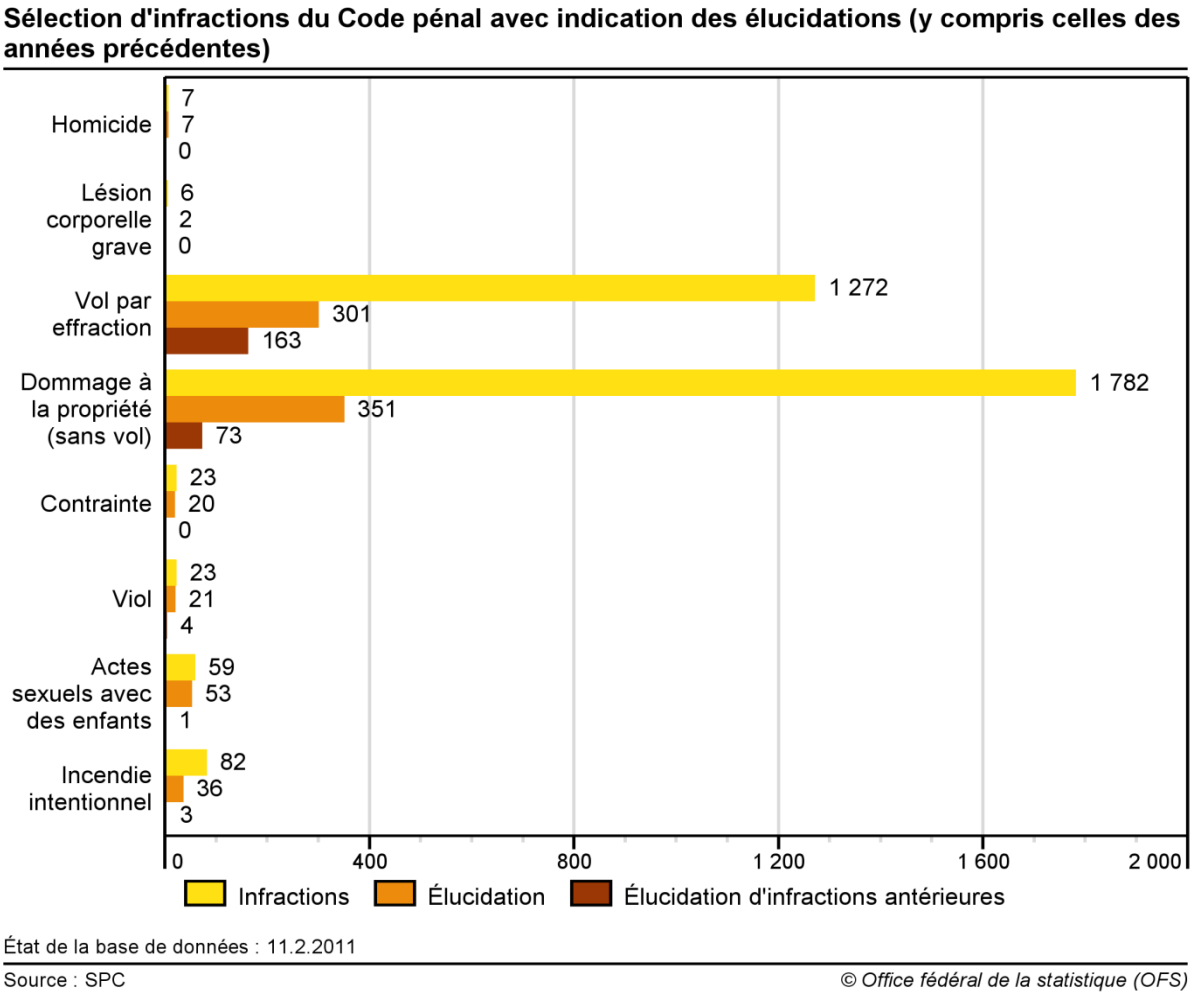

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En plus de la population résidente, il faut prendre en considération la population pendulaire concentrée dans les centres-villes, même si celle-ci ne peut pas être comptabilisée ici.

2.3.1.1 Fréquence par région

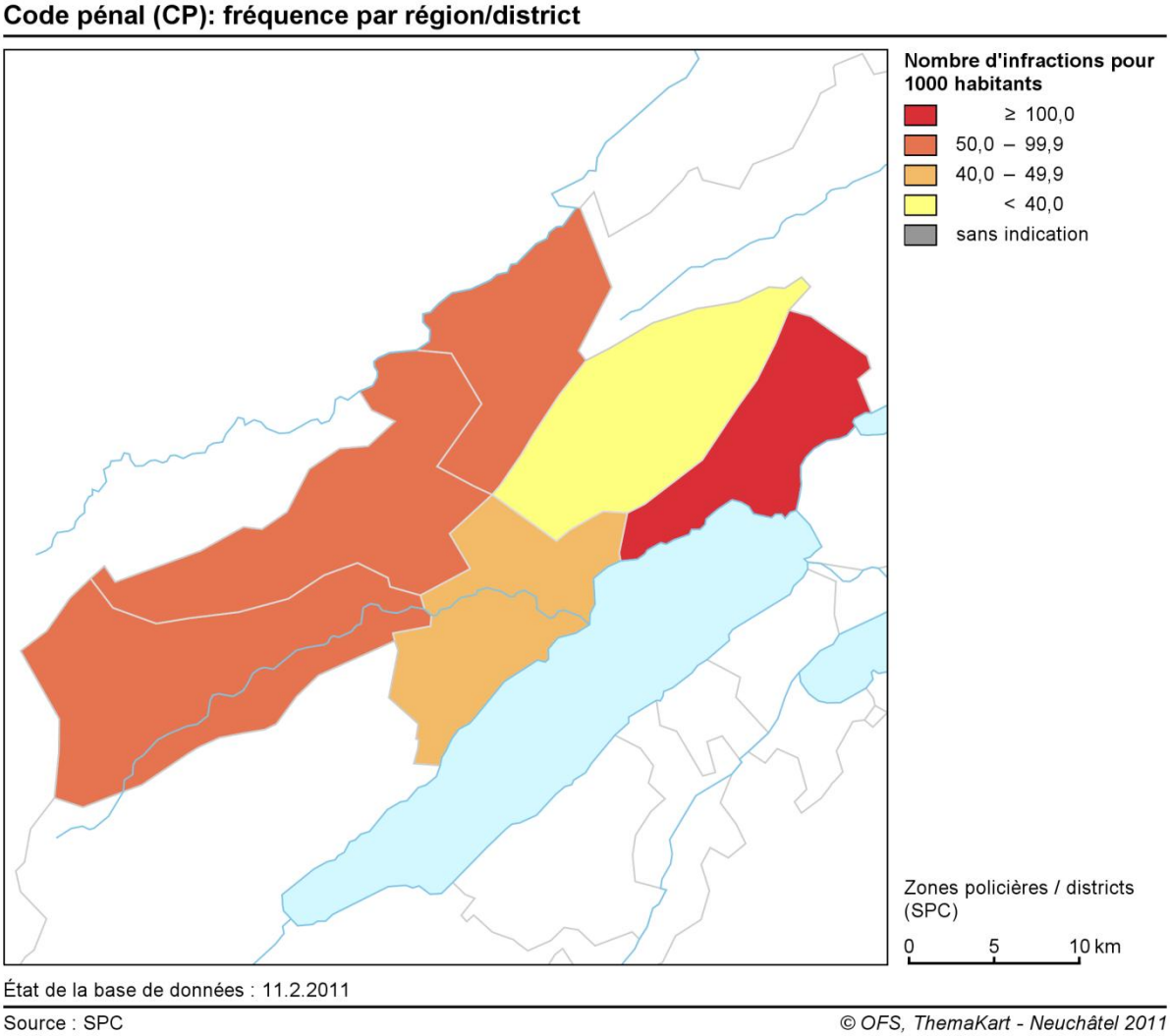

Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par région

2.3.1.2 Fréquence et évolution par région

Code pénal: fréquence et évolution par région

	2009			2010			
	Infractions	**Habitants**	**Fréquence**	**Infractions**	**Habitants**	**Fréquence**	**Différence**
Boudry	1 765	38 634	45,7	2 035	38 815	52,4	15%
La Chaux-de-Fonds	3 667	38 424	95,4	3 606	38 618	93,4	-2%
Le Locle	753	14 284	52,7	864	14 171	61,0	15%
Neuchâtel	5 939	51 984	114,2	5 598	52 340	107,0	-6%
Val-de-Ruz	529	15 672	33,8	542	15 781	34,3	2%
Val-de-Travers	776	11 926	65,1	842	11 922	70,6	9%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 3: Code pénal: fréquence et évolution par région

2.3.1.3 Fréquence par commune

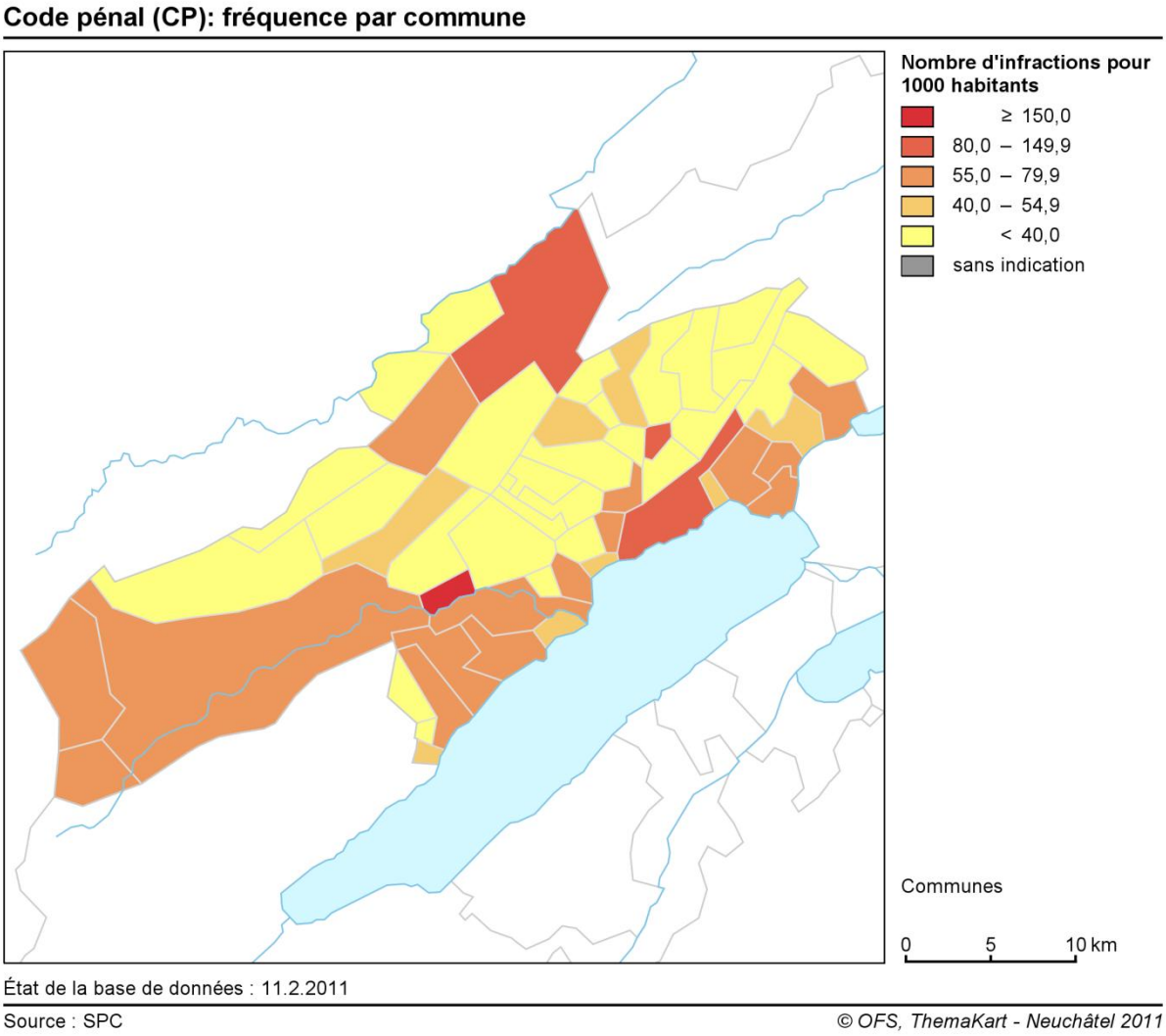

Figure 5: Code pénal (CP): fréquence par commune

2.3.1.4 Fréquence et évolution par commune

Code pénal: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
La Chaux-de-Fonds	3 641	37 240	97,8	3 586	37 413	95,8	-2%
Neuchâtel	4 606	32 592	141,3	4 432	32 770	135,2	-4%
Val-de-Travers	709	10 808	65,6	769	10 811	71,1	8%
Le Locle	625	10 204	61,3	747	10 118	73,8	20%
Peseux	340	5 830	58,3	361	5 758	62,7	6%
Colombier (NE)	302	5 546	54,5	331	5 582	59,3	10%
Boudry	275	4 906	56,1	288	4 970	57,9	5%
La Tène	389	4 813	80,8	352	4 893	71,9	-10%
Corcelles-Cormondrèche	145	4 536	32,0	124	4 582	27,1	-14%
Cortaillod	129	4 507	28,6	198	4 535	43,7	53%
Le Landeron	409	4 355	93,9	272	4 436	61,3	-33%
Bevaix	149	3 797	39,2	241	3 796	63,5	62%
Saint-Blaise	260	3 098	83,9	208	3 107	66,9	-20%
Hauterive (NE)	62	2 490	24,9	105	2 462	42,6	69%
Saint-Aubin-Sauges	141	2 446	57,6	172	2 445	70,3	22%
Cernier	151	2 131	70,9	113	2 194	51,5	-25%
Cressier (NE)	103	1 918	53,7	95	1 924	49,4	-8%
Gorgier	86	1 868	46,0	108	1 907	56,6	26%
Chézard-Saint-Martin	30	1 725	17,4	46	1 772	26,0	53%
Bôle	83	1 776	46,7	54	1 770	30,5	-35%
Dombresson	28	1 633	17,1	45	1 603	28,1	61%
Auvernier	71	1 569	45,3	87	1 593	54,6	23%
Fontainemelon	51	1 611	31,7	62	1 583	39,2	22%
Les Geneveys-sur-Coffrane	64	1 553	41,2	52	1 515	34,3	-19%
Cornaux	52	1 493	34,8	109	1 505	72,4	110%
Les Ponts-de-Martel	66	1 271	51,9	54	1 279	42,2	-18%
Savagnier	11	1 129	9,7	14	1 201	11,7	27%
Fontaines (NE)	37	1 094	33,8	38	1 118	34,0	3%
Les Brenets	28	1 082	25,9	41	1 079	38,0	46%
Rochefort	25	1 071	23,3	38	1 072	35,4	52%
La Sagne	19	964	19,7	20	973	20,6	5%
Lignières	49	943	52,0	21	961	21,9	-57%
Les Hauts-Geneveys	41	820	50,0	34	823	41,3	-17%
Fenin-Vilars-Saules	9	803	11,2	24	793	30,3	167%
Boudevilliers	24	780	30,8	23	792	29,0	-4%
La Brévine	21	682	30,8	14	668	21,0	-33%
Coffrane	24	634	37,9	10	664	15,1	-58%
Les Verrières	34	669	50,8	41	660	62,1	21%
Montmollin	26	550	47,3	17	545	31,2	-35%
La Côte-aux-Fées	33	449	73,5	32	451	71,0	-3%
Autres	81	3 538	s.i.	109	3 524	s.i.	35%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 4: Code pénal: fréquence et évolution par commune

2.3.2 *Loi sur les stupéfiants (LStup)*

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la Loi sur les stupéfiants, les opportunités présentes (p.ex. concentration dans les centres-villes, aéroports, zones frontalières, etc.) comme les ressources disponibles en personnel pour ce domaine influencent substantiellement les données. Ces indications ne peuvent pas être utilisées ici, cependant il faut également les prendre en considération lors de comparaisons.

2.3.2.1 Fréquence par région

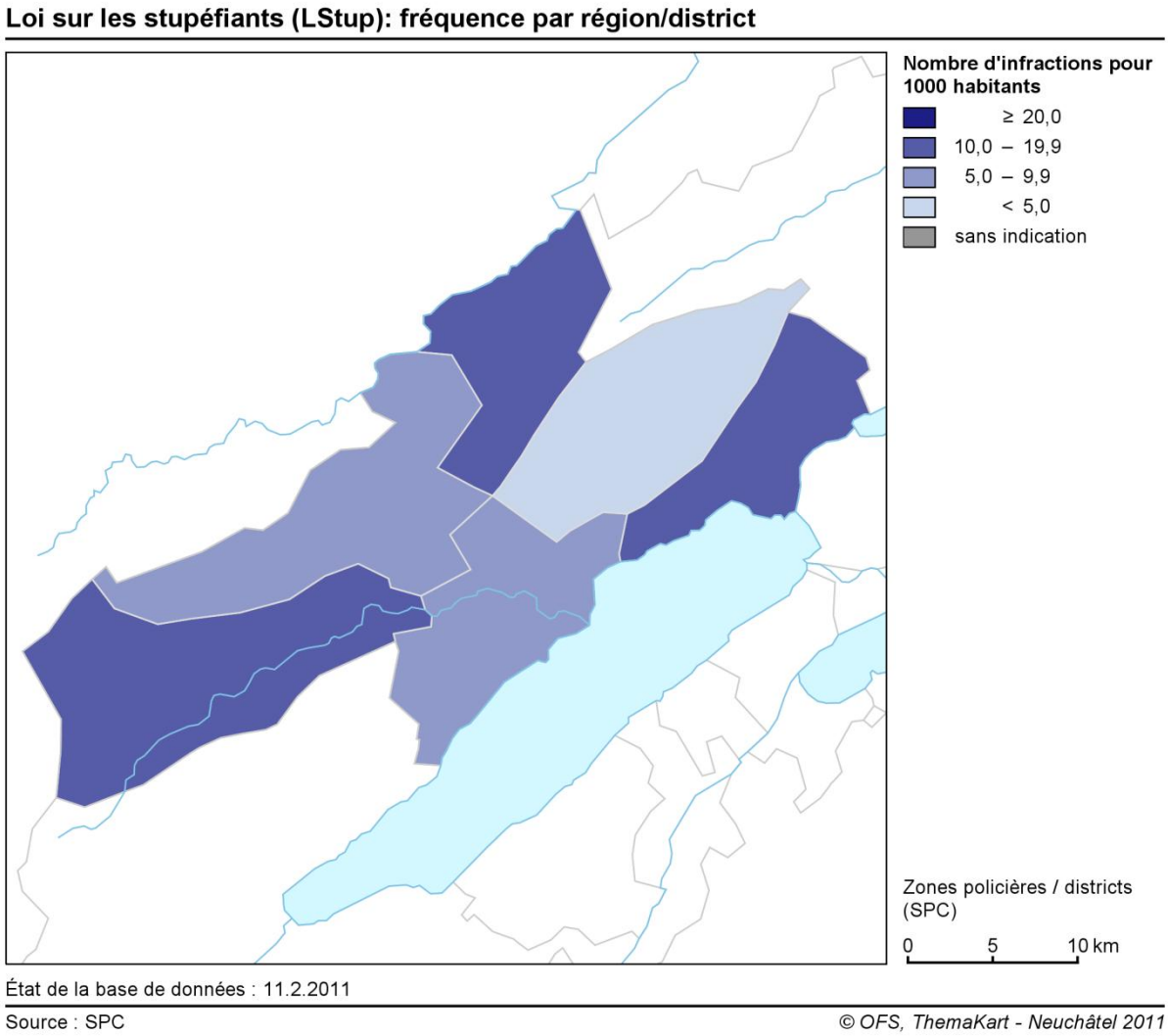

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région

2.3.2.2 Fréquence et évolution par région

Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par région

	2009			2010			
	Infrac-tions	**Habi-tants**	**Fré-quence**	**Infrac-tions**	**Habi-tants**	**Fré-quence**	**Diffé-rence**
Boudry	202	38 634	5,2	253	38 815	6,5	25%
La Chaux-de-Fonds	519	38 424	13,5	475	38 618	12,3	-8%
Le Locle	142	14 284	9,9	83	14 171	5,9	-42%
Neuchâtel	838	51 984	16,1	721	52 340	13,8	-14%
Val-de-Ruz	55	15 672	3,5	87	15 781	5,5	58%
Val-de-Travers	137	11 926	11,5	143	11 922	12,0	4%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par région

2.3.2.3 Fréquence par commune

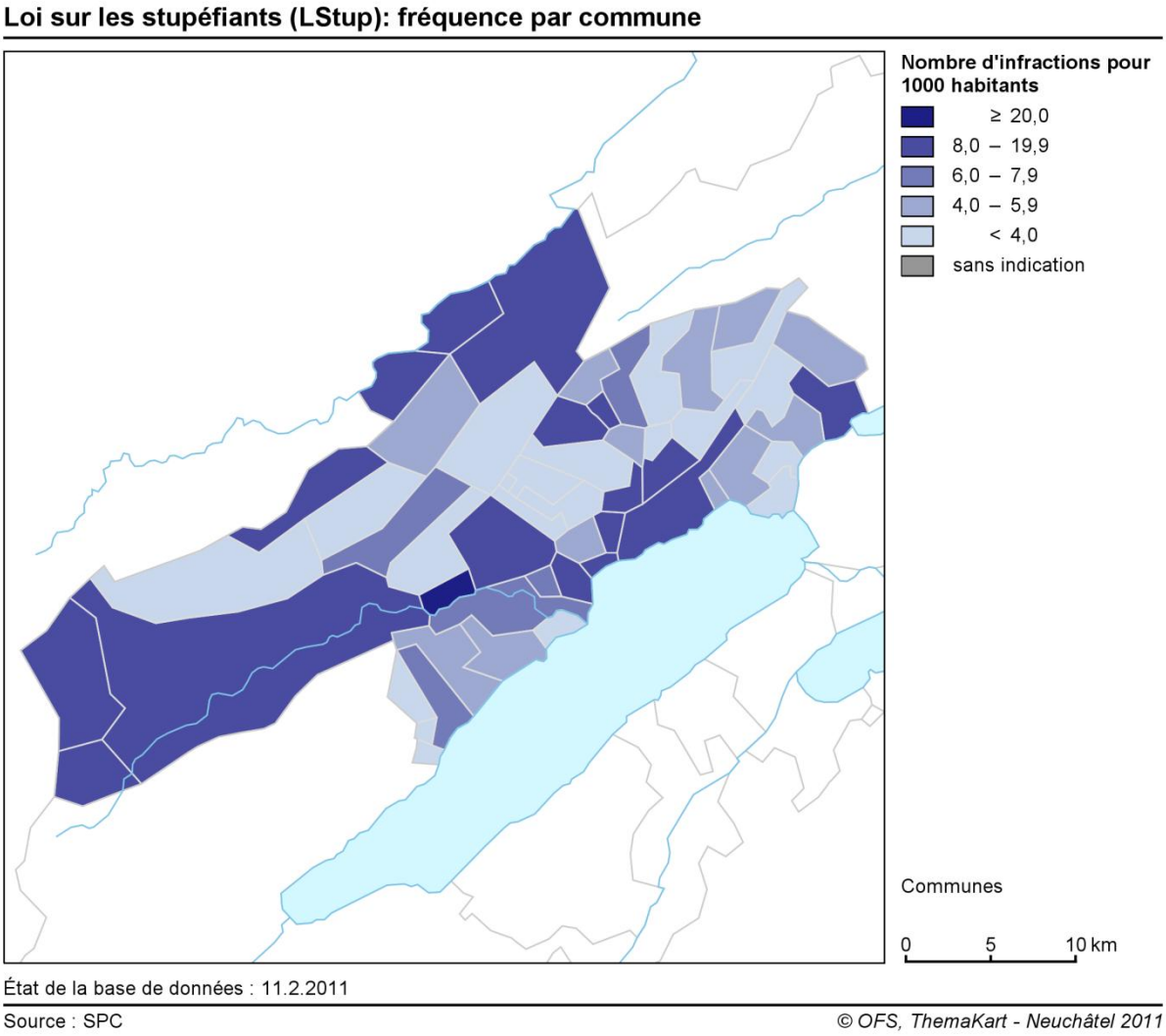

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune

2.3.2.4 Fréquence et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
La Chaux-de-Fonds	518	37 240	13,9	472	37 413	12,6	-9%
Neuchâtel	670	32 592	20,6	616	32 770	18,8	-8%
Val-de-Travers	127	10 808	11,8	131	10 811	12,1	3%
Le Locle	123	10 204	12,1	53	10 118	5,2	-57%
Peseux	67	5 830	11,5	48	5 758	8,3	-28%
Colombier (NE)	25	5 546	4,5	47	5 582	8,4	88%
Boudry	18	4 906	3,7	39	4 970	7,8	117%
La Tène	27	4 813	5,6	16	4 893	3,3	-41%
Corcelles-Cormondrèche	9	4 536	2,0	21	4 582	4,6	133%
Cortaillod	9	4 507	2,0	12	4 535	2,6	33%
Le Landeron	62	4 355	14,2	44	4 436	9,9	-29%
Bevaix	20	3 797	5,3	19	3 796	5,0	-5%
Saint-Blaise	31	3 098	10,0	16	3 107	5,1	-48%
Hauterive (NE)	11	2 490	4,4	10	2 462	4,1	-9%
Saint-Aubin-Sauges	12	2 446	4,9	16	2 445	6,5	33%
Cernier	10	2 131	4,7	17	2 194	7,7	70%
Cressier (NE)	9	1 918	4,7	8	1 924	4,2	-11%
Gorgier	13	1 868	7,0	10	1 907	5,2	-23%
Chézard-Saint-Martin	3	1 725	1,7	6	1 772	3,4	100%
Bôle	19	1 776	10,7	12	1 770	6,8	-37%
Dombresson	3	1 633	1,8	8	1 603	5,0	167%
Auvernier	4	1 569	2,5	13	1 593	8,2	225%
Fontainemelon	7	1 611	4,3	13	1 583	8,2	86%
Les Geneveys-sur-Coffrane	9	1 553	5,8	4	1 515	2,6	-56%
Cornaux	9	1 493	6,0	6	1 505	4,0	-33%
Les Ponts-de-Martel	2	1 271	1,6	10	1 279	7,8	400%
Savagnier	0	1 129	0,0	0	1 201	0,0	0%
Fontaines (NE)	2	1 094	1,8	6	1 118	5,4	200%
Les Brenets	16	1 082	14,8	16	1 079	14,8	0%
Rochefort	6	1 071	5,6	12	1 072	11,2	100%
La Sagne	1	964	1,0	1	973	1,0	0%
Lignières	19	943	20,1	5	961	5,2	-74%
Les Hauts-Geneveys	12	820	14,6	15	823	18,2	25%
Fenin-Vilars-Saules	6	803	7,5	11	793	13,9	83%
Boudevilliers	1	780	1,3	0	792	0,0	-100%
La Brévine	0	682	0,0	0	668	0,0	0%
Coffrane	1	634	1,6	0	664	0,0	-100%
Les Verrières	7	669	10,5	8	660	12,1	14%
Montmollin	0	550	0,0	1	545	1,8	s.i.
La Côte-aux-Fées	3	449	6,7	4	451	8,9	33%
Autres	2	3 538	s.i.	16	3 524	s.i.	700%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. En particulier dans le domaine de la loi sur les étrangers, la situation et la langue parlée d'une région jouent un grand rôle. Des régions frontalières devraient présenter des taux plus élevés que les régions à l'intérieur du pays. Comme souvent l'enregistrement de la police se base sur le lieu d'arrestation (lieu de l'interpellation et du contrôle) et non pas sur le lieu d'entrée effectif, l'intensité des contrôles peut alors avoir un effet prévisible sur les données.

2.3.3.1 Fréquence par région

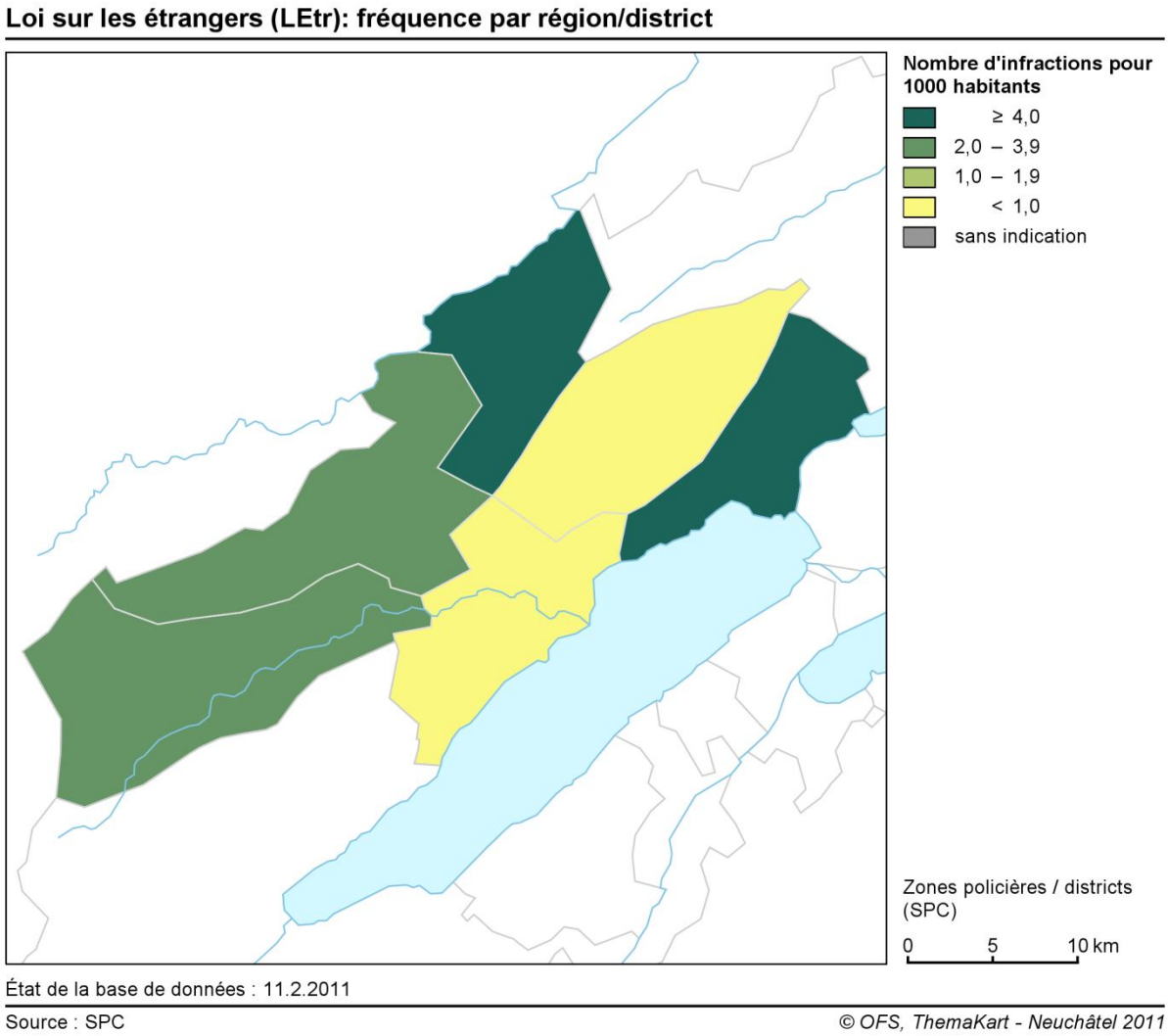

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région

2.3.3.2 Fréquence et évolution par région

Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par région

	2009			2010			
	Infrac-tions	**Habi-tants**	**Fré-quence**	**Infrac-tions**	**Habi-tants**	**Fré-quence**	**Diffé-rence**
Boudry	34	38 634	0,9	56	38 815	1,4	65%
La Chaux-de-Fonds	176	38 424	4,6	115	38 618	3,0	-35%
Le Locle	29	14 284	2,0	35	14 171	2,5	21%
Neuchâtel	208	51 984	4,0	191	52 340	3,6	-8%
Val-de-Ruz	6	15 672	0,4	17	15 781	1,1	183%
Val-de-Travers	28	11 926	2,3	15	11 922	1,3	-46%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 7: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par région

2.3.3.3 Fréquence par commune

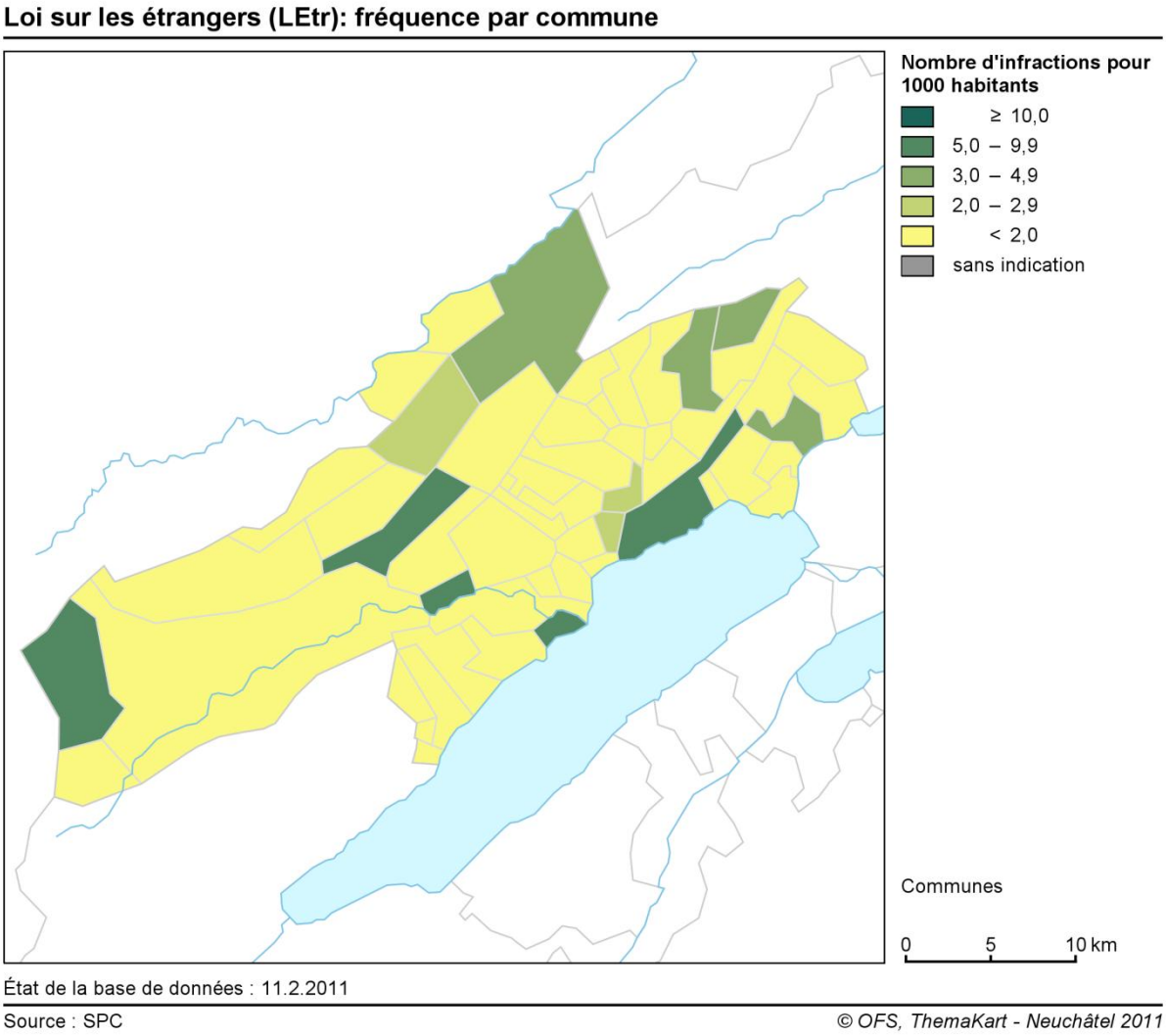

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune

2.3.3.4 Fréquence et évolution par commune

Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

	2009			2010			
	Infractions	Habitants	Fréquence	Infractions	Habitants	Fréquence	Différence
La Chaux-de-Fonds	175	37 240	4,7	115	37 413	3,1	-34%
Neuchâtel	182	32 592	5,6	171	32 770	5,2	-6%
Val-de-Travers	20	10 808	1,9	10	10 811	0,9	-50%
Le Locle	24	10 204	2,4	27	10 118	2,7	13%
Peseux	7	5 830	1,2	17	5 758	3,0	143%
Colombier (NE)	8	5 546	1,4	0	5 582	0,0	-100%
Boudry	6	4 906	1,2	6	4 970	1,2	0%
La Tène	17	4 813	3,5	8	4 893	1,6	-53%
Corcelles-Cormondrèche	0	4 536	0,0	3	4 582	0,7	s.i.
Cortaillod	7	4 507	1,6	24	4 535	5,3	243%
Le Landeron	5	4 355	1,1	0	4 436	0,0	-100%
Bevaix	1	3 797	0,3	0	3 796	0,0	-100%
Saint-Blaise	1	3 098	0,3	4	3 107	1,3	300%
Hauterive (NE)	3	2 490	1,2	1	2 462	0,4	-67%
Saint-Aubin-Sauges	1	2 446	0,4	1	2 445	0,4	0%
Cernier	2	2 131	0,9	0	2 194	0,0	-100%
Cressier (NE)	0	1 918	0,0	6	1 924	3,1	s.i.
Gorgier	0	1 868	0,0	0	1 907	0,0	0%
Bôle	0	1 776	0,0	3	1 770	1,7	s.i.
Chézard-Saint-Martin	0	1 725	0,0	0	1 772	0,0	0%
Dombresson	0	1 633	0,0	7	1 603	4,4	s.i.
Fontainemelon	1	1 611	0,6	3	1 583	1,9	200%
Auvernier	4	1 569	2,5	1	1 593	0,6	-75%
Les Geneveys-sur-Coffrane	0	1 553	0,0	1	1 515	0,7	s.i.
Cornaux	0	1 493	0,0	1	1 505	0,7	s.i.
Les Ponts-de-Martel	4	1 271	3,1	7	1 279	5,5	75%
Savagnier	0	1 129	0,0	2	1 201	1,7	s.i.
Fontaines (NE)	1	1 094	0,9	0	1 118	0,0	-100%
Les Brenets	1	1 082	0,9	1	1 079	0,9	0%
Rochefort	0	1 071	0,0	0	1 072	0,0	0%
La Sagne	1	964	1,0	0	973	0,0	-100%
Lignières	0	943	0,0	0	961	0,0	0%
Les Hauts-Geneveys	2	820	2,4	0	823	0,0	-100%
Fenin-Vilars-Saules	0	803	0,0	0	793	0,0	0%
Boudevilliers	0	780	0,0	1	792	1,3	s.i.
La Brévine	0	682	0,0	0	668	0,0	0%
Les Verrières	8	669	12,0	5	660	7,6	-38%
Coffrane	0	634	0,0	0	664	0,0	0%
Montmollin	0	550	0,0	1	545	1,8	s.i.
Villiers	0	465	0,0	0	442	0,0	0%
Autres	0	3 522	s.i.	3	3 533	s.i.	s.i.

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune

2.4 Prévenu selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données de la population reste garantie.

2.4.1 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

Pour pouvoir effectivement comparer des différentes catégories d'âge, il faut référer les chiffres absolus des prévenus à la catégorie d'âge correspondante dans la population, car toutes les catégories d'âge ne sont pas représentées de la même manière dans la population suisse. Cela n'est pas possible pour la totalité des prévenus, puisque en dehors de ceux faisant partie de la population résidente, une part importante de personnes prévenues enregistrées n'appartient pas à la population résidente suisse permanente.

2.4.1.1 Code pénal (CP)

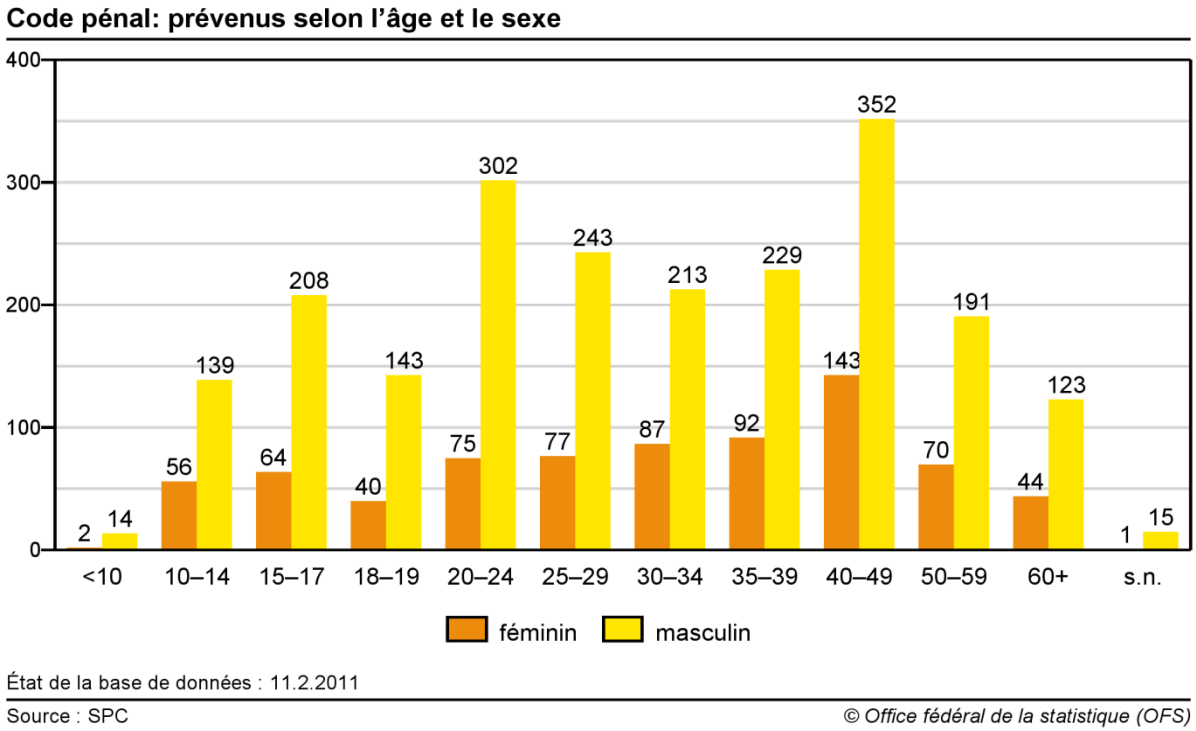

Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

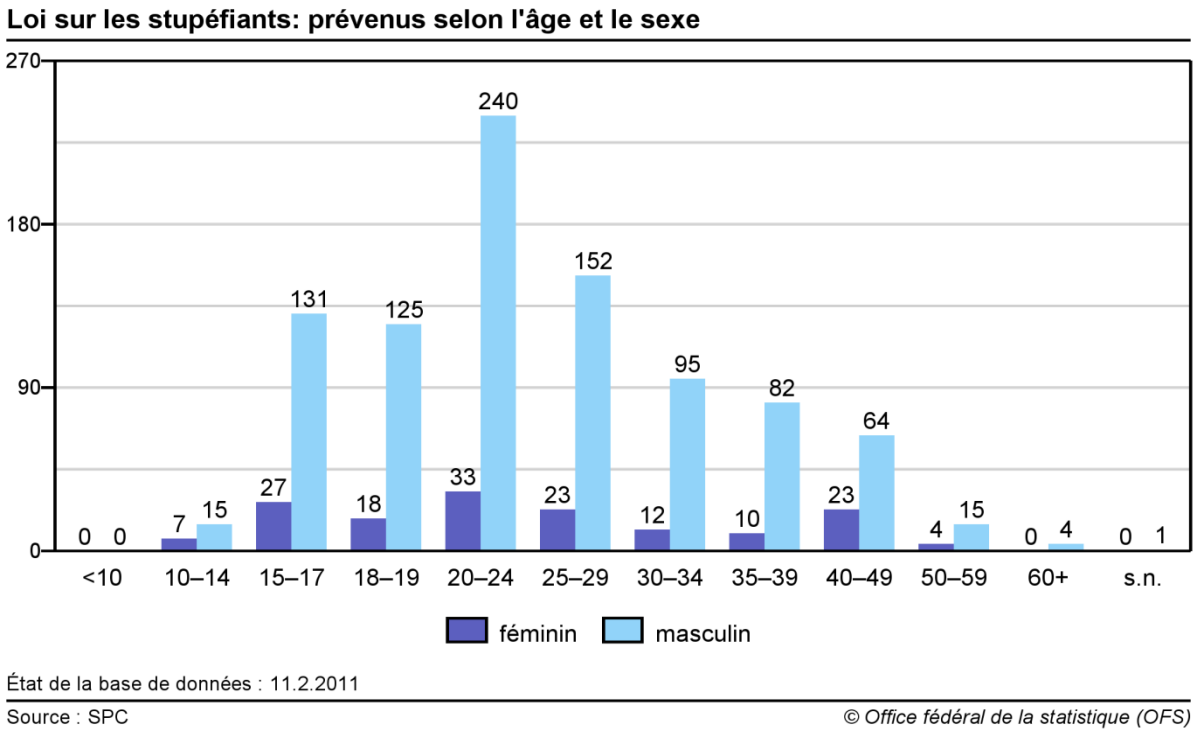

Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.1.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

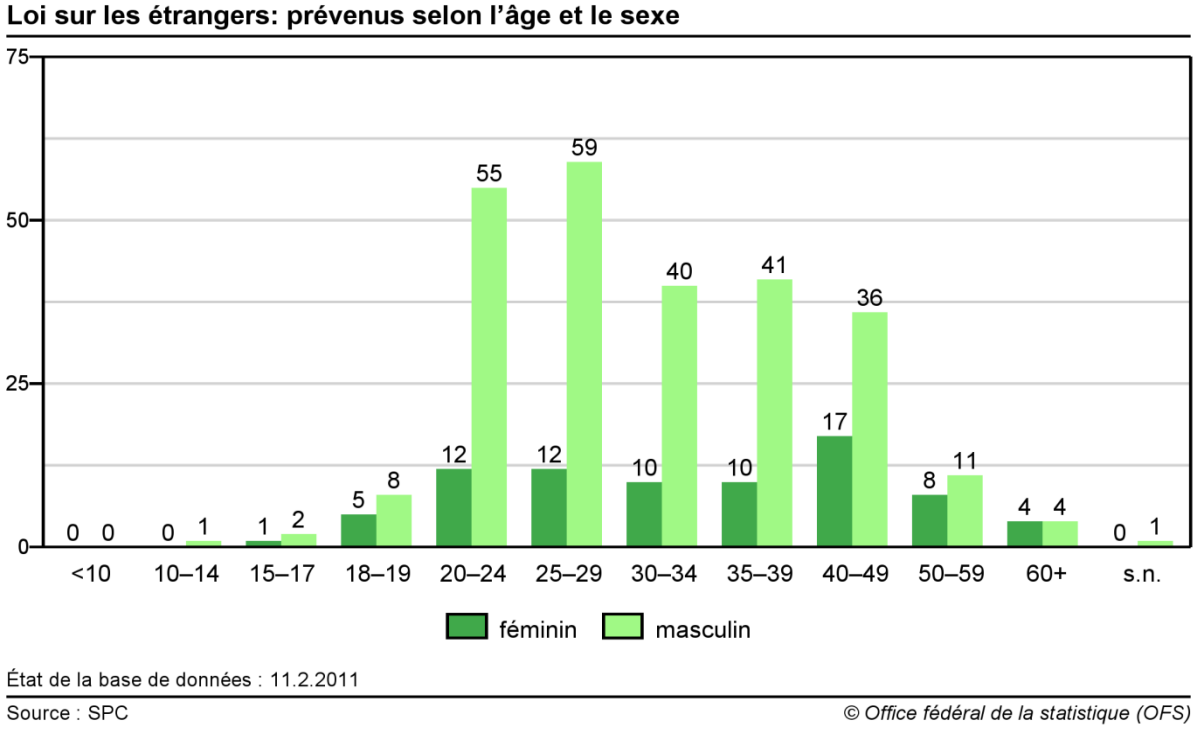

Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2 *Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)*

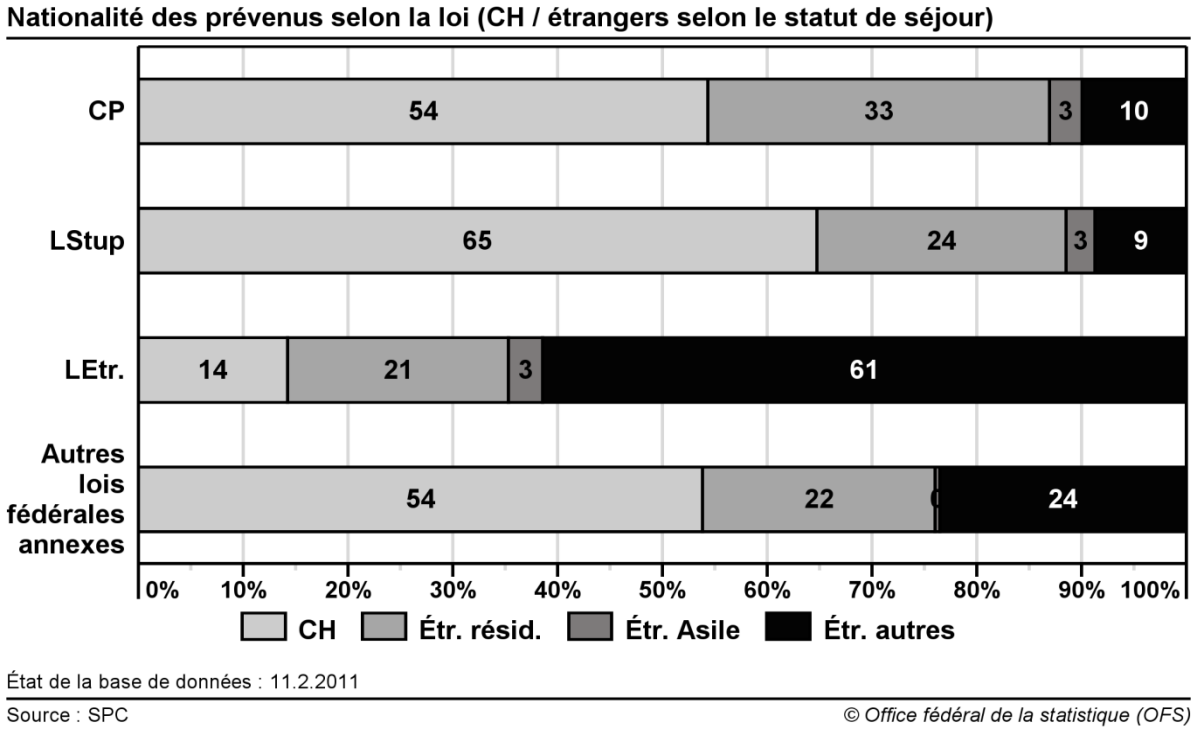

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour)

Les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

Les catégories de statut de séjour des étrangers se basent sur le permis d'étranger pour autant qu'il existe au moment des faits. Une différenciation est faite entre:

– La population résidente permanente étrangère (permis B, C et Ci)

– Les requérants d'asile (permis F, N et S)

– Les autres prévenus étrangers qui séjournent temporairement en Suisse (y compris permis G et L). Les détenteurs d'un permis de courte durée L et d'une autorisation de séjour de plus d'une année appartiendraient également à la population résidente permanente. Comme il n'est pas possible de distinguer les détenteurs d'un tel permis en fonction de la durée, cette différenciation ne sera pas effectuée. Toutefois, cela n'a pas d'incidence puisque deux tiers des permis L présentent une autorisation de moins d'une année et que le tiers restant, au vu de la quantité, ne représente pas un poids significatif dans la statistique. Entrent également dans cette catégorie les requérants d'asile avec décision de non entrée en matière ou requérants d'asile avec décision de renvoi entrée en force, dont le délai de renvoi est définitivement écoulé ainsi que les personnes dont le statut de séjour est inconnu.

Il existe des données sur le nombre et la structure des personnes présentes en Suisse (sexe, âge, nationalité) seulement pour la population résidente et, de manière limitée, pour le domaine de l'asile.

2.4.3 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela fait sens seulement au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. De plus, la population correspondante ne sera toutefois disponible que dans quelques mois. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications massives des chiffres.

Les nationalités de Serbie, Serbie-Monténégro et Kosovo ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différente n'est actuellement pas encore possible.

2.4.3.1 Code pénal (CP)

Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

		Statut de séjour		
	Total	**Population résidente**	**Asile**	**Autres étrangers**
Suisse	1 589	1 589		
Portugal	221	217	0	4
France	201	125	0	76
Italie	124	117	0	7
Serbie/Monténégro/Kosovo	118	82	12	24
Roumanie	47	7	0	40
Espagne	47	45	0	2
Algérie	44	17	1	26
Congo (Kinshasa)	40	31	5	4
Turquie	38	34	1	3
Maroc	32	29	0	3
Cameroun	31	25	1	5
Géorgie	28	4	16	8
Tunisie	27	22	1	4
Angola	25	12	11	2
Bosnie et Herzégovine	19	18	1	0
Irak; Iraq	18	5	9	4
Brésil	16	15	0	1
Inconnu	16	0	0	16
Russie	14	8	4	2
Somalie	14	8	6	0
Côte d'Ivoire	13	9	1	3
République dominicaine	12	10	0	2
Autres	189	112	22	55

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	**Population résidente**	**Asile**	**Autres étrangers**
Suisse	700	700		
France	81	28	0	53
Portugal	63	61	0	2
Italie	50	50	0	0
Espagne	21	21	0	0
Serbie/Monténégro/Kosovo	18	15	3	0
Algérie	15	6	1	8
Somalie	10	3	7	0
Autres	123	73	19	31

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	**Population résidente**	**Asile**	**Autres étrangers**
Serbie/Monténégro/Kosovo	56	16	0	40
Suisse	48	48		
Algérie	31	2	0	29
Turquie	17	7	1	9
Irak; Iraq	13	0	2	11
France	11	5	0	6
Chine	11	2	0	9
Brésil	10	4	0	6
Autres	140	35	8	97

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent non seulement se dérouler dans un seul évènement (au même moment, au même endroit), mais aussi être réparties dans plusieurs évènements sur une année.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	**2**	**3**	**4**	**5–10**	**>10**	**Total**
Total mineurs	**272**	**92**	**36**	**26**	**37**	**20**	**483**
Suisses	177	61	28	16	21	11	314
Étrangers	95	31	8	10	16	9	169
résidents	73	27	8	7	14	5	134
asile	8	1	0	1	1	2	13
autres	14	3	0	2	1	2	22
Total adultes	**1 191**	**571**	**331**	**126**	**176**	**45**	**2 440**
Suisses	653	284	164	62	88	24	1 275
Étrangers	538	287	167	64	88	21	1 165
résidents	350	224	126	49	60	9	818
asile	35	20	8	4	7	4	78
autres	153	43	33	11	21	8	269

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux ou trois infractions les plus fréquentes dans le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	**2**	**3**	**4**	**5–10**	**>10**	**Total**
Total mineurs	**127**	**33**	**13**	**3**	**4**	**0**	**180**
Suisses	96	24	11	2	3	0	136
Étrangers	31	9	2	1	1	0	44
résidents	26	8	2	1	1	0	38
asile	1	1	0	0	0	0	2
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	**555**	**212**	**75**	**37**	**20**	**2**	**901**
Suisses	336	133	53	23	17	2	564
Étrangers	219	79	22	14	3	0	337
résidents	132	58	17	10	2	0	219
asile	17	7	3	1	0	0	28
autres	70	14	2	3	1	0	90

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons de deux infractions les plus fréquentes dans le domaine de la loi sur les stupéfiants sont soit la possession, respectivement la saisie en rapport avec d'autres infractions contre la loi sur les stupéfiants, soit la consommation et le trafic de substances illégales. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						
	1	**2**	**3**	**4**	**5–10**	**>10**	**Total**
Total mineurs	**4**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**4**
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	4	0	0	0	0	0	4
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	**276**	**40**	**9**	**3**	**5**	**0**	**333**
Suisses	46	2	0	0	0	0	48
Étrangers	230	38	9	3	5	0	285
résidents	65	5	0	0	1	0	71
asile	10	1	0	0	0	0	11
autres	155	32	9	3	4	0	203

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, la multiplicité des infractions commises par une personne est relativement fréquente. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.5 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	**2**	**3**	**4**	**5–10**	**>10**
Nombre d'infractions	4 448	970	208	80	62	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n’est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons dès lors renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voire dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence: répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence

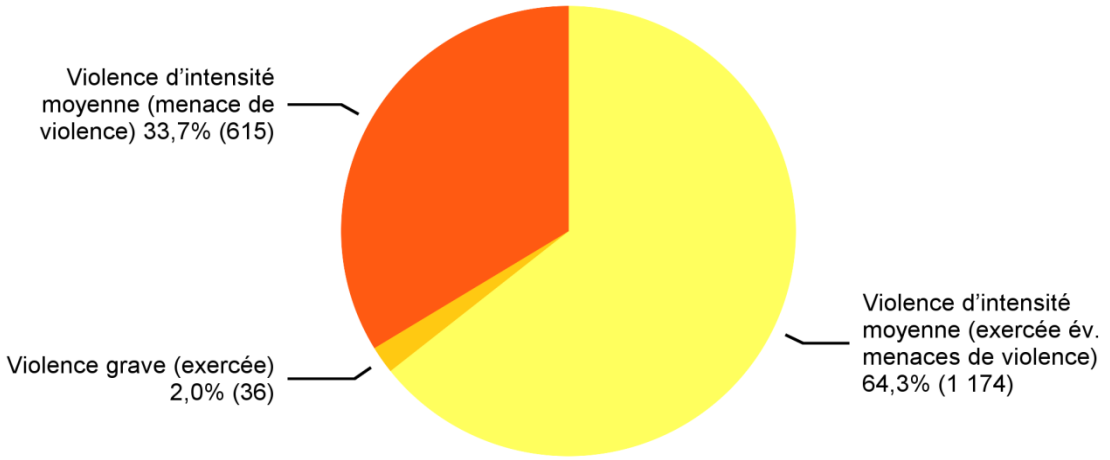

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Diffé-rence**
Violence grave (exercée)	**40**	**82,5%**	**36**	**83,3%**	**-10%**
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	10	100,0%	7	100,0%	-30%
Homicides avec arme à feu	3	100,0%	0	s.i.	-100%
Homicides avec arme coupante/tranchante	5	100,0%	5	100,0%	0%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides avec violence physique	2	100,0%	2	100,0%	0%
Homicides autre instrument	0	s.i.	0	s.i.	0%
Homicides sans notion/inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	83,3%	6	33,3%	0%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Lés. corp. graves avec violence physique	3	66,7%	6	33,3%	100%
Lés. corp. graves autre instrument	3	100,0%	0	s.i.	-100%
Lés. corp. graves sans notion / inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	23	91,3%	-4%
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	**1 210**	**90,2%**	**1 174**	**89,1%**	**-3%**
Lésions corporelles simples (Art. 123)	178	80,3%	172	79,7%	-3%
Voies de fait (Art. 126)	843	95,6%	784	94,3%	-7%
Participation à rixe (Art. 133)	10	100,0%	28	96,4%	180%
Participation à agression (Art. 134)	19	68,4%	25	88,0%	32%
Brigandage (Art. 140 al. 1-3)	68	47,1%	67	44,8%	-1%
Contrainte (Art. 181)	23	95,7%	23	87,0%	0%
Séquestration / enlèvement (Art. 183)	2	100,0%	3	33,3%	50%
Séq. / enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	90,0%	16	87,5%	-20%
Violence / menace contre les fonct. (Art. 285)	47	97,9%	56	100,0%	19%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	**643**	**98,5%**	**615**	**97,9%**	**-4%**
Menaces (Art. 180)	636	95,9%	611	98,0%	-4%
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	7	85,7%	4	75,0%	-43%
Total infractions de violence	**1 893**	**s.i.**	**1 825**	**91,9%**	**-4%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions

3.1.3 *Infractions de violence selon l'endroit*

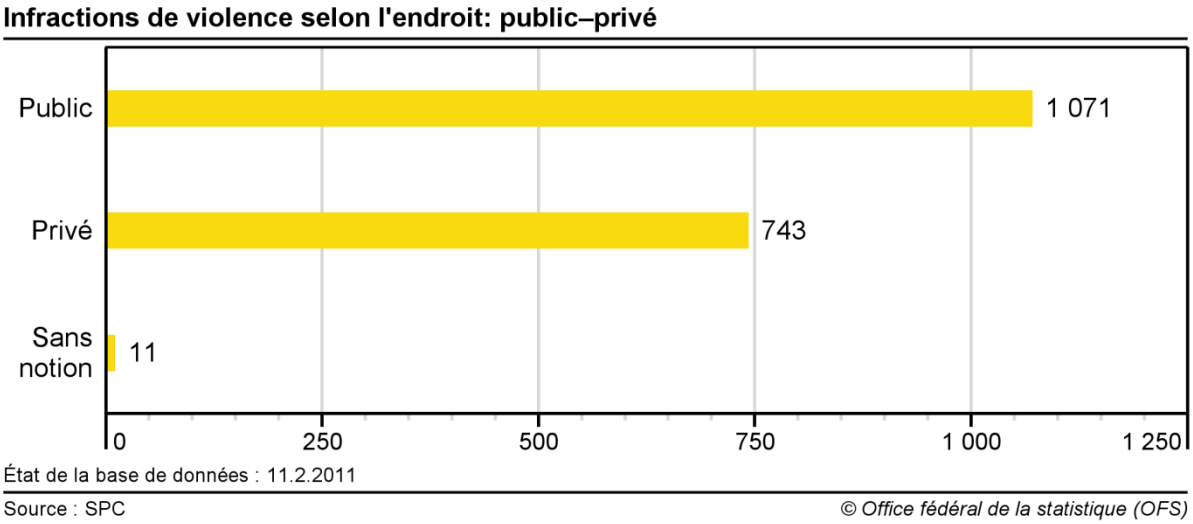

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé

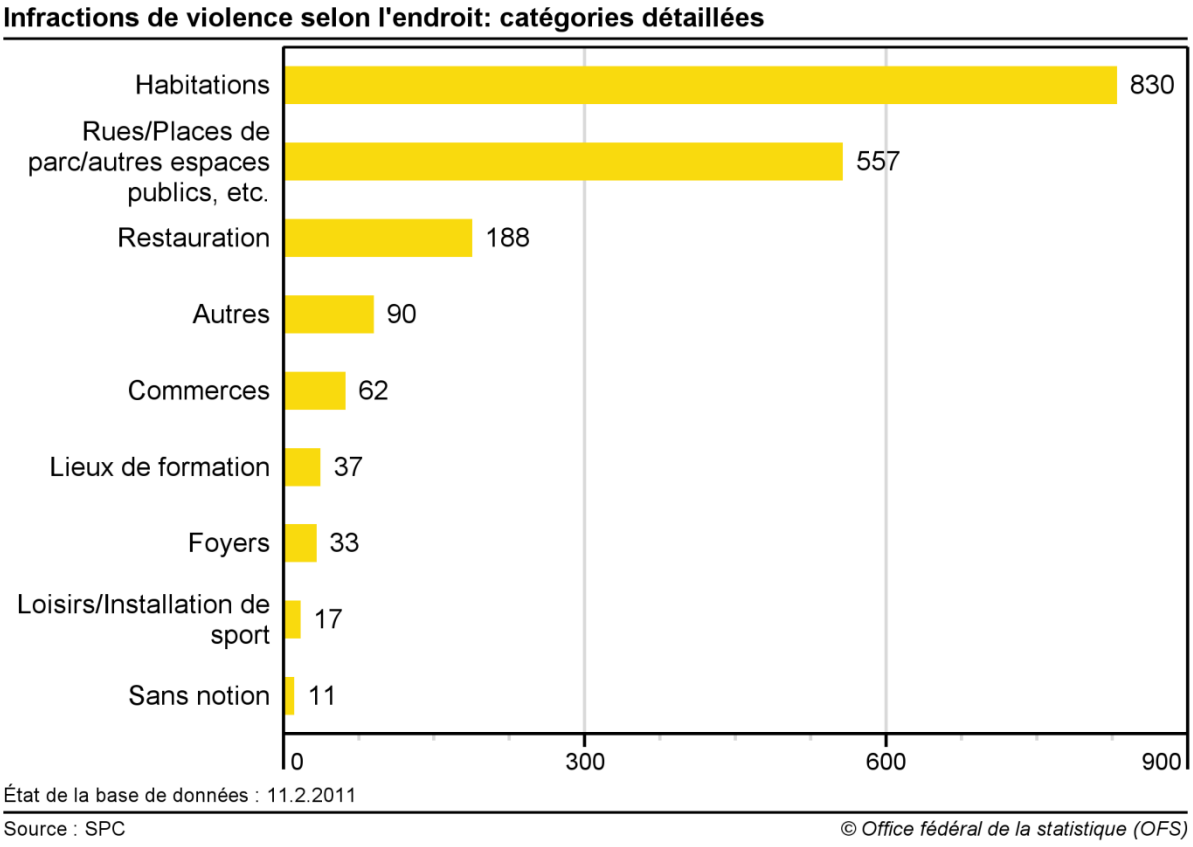

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.1.4 *Infractions de violence: selon l'instrument*

3.1.4.1 *Homicides, y c. tentatives*

Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

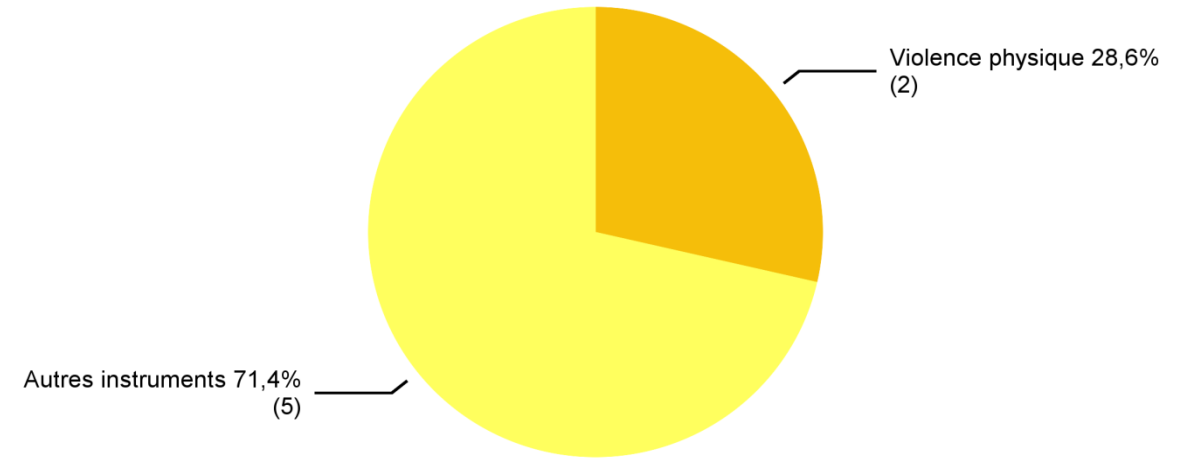

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 *Lésions corporelles graves*

Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

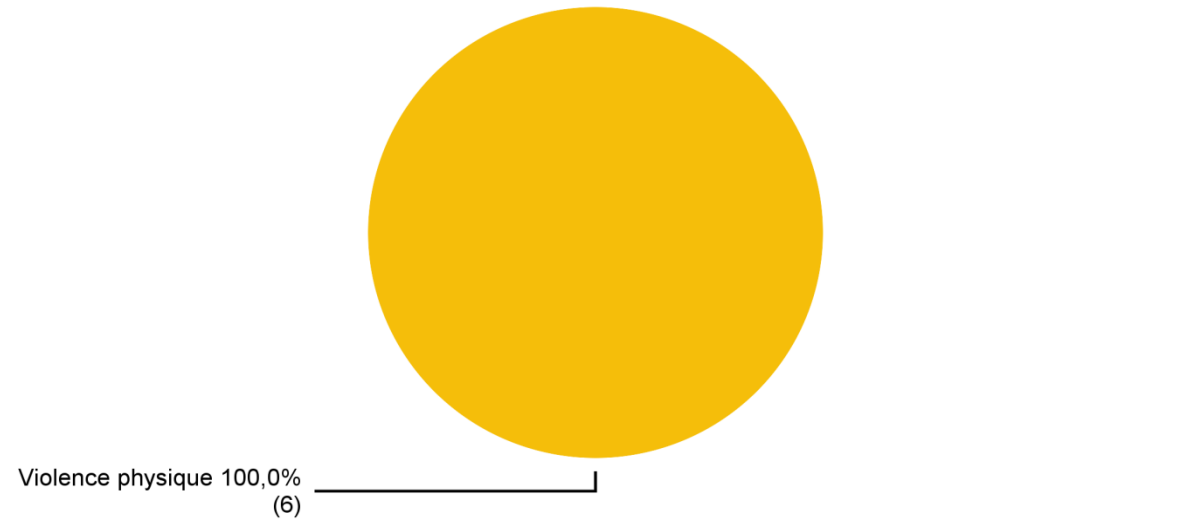

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe				Étr./Statut	
		<18	18–24	>24	M	Total	Résid.
Violence grave (exercée)	**28**	**2**	**4**	**22**	**27**	**13**	**9**
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	0	2	5	6	2	2
Homicides arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	5	0	1	4	4	1	1
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	1	1	2	1	1
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	0	2	2	1	1
Lés. corp. grav. arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. grav. violence physique	2	0	0	2	2	1	1
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	21	2	3	16	21	10	6
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	**935**	**122**	**198**	**615**	**738**	**425**	**363**
Lésions corporelles simples (Art. 123)	141	24	37	80	117	72	61
Voies de fait (Art. 126)	688	80	123	485	520	313	276
Participation à rixe (Art. 133)	27	5	15	7	27	13	6
Participation à agression (Art. 134)	20	8	9	3	20	8	7
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	40	11	19	10	39	17	13
Contrainte (Art. 181)	21	2	1	18	18	7	7
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	1	0	0	1	1	0	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	11	3	1	7	11	5	5
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	58	5	23	30	51	21	15
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	**602**	**58**	**91**	**453**	**504**	**307**	**262**
Menaces (Art. 180)	600	58	90	452	502	305	260
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	3	0	1	2	3	2	2
Total infractions de violence	**1 236**	**139**	**235**	**862**	**985**	**572**	**481**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		
		<18	18–24	>24	M	F	Pers. mor.
Violence grave (exercée)	**34**	**5**	**11**	**18**	**7**	**27**	**0**
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	7	1	2	4	2	5	0
Homicides avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	5	0	2	3	2	3	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	2	1	0	1	0	2	0
Homicides autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	6	0	4	2	5	1	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	6	0	4	2	5	1	0
Lés. corp. graves autre instrument	0	0	0	0	0	0	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	23	5	6	12	0	23	0
Brigandage (Art. 140 al. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	**1 129**	**156**	**217**	**741**	**673**	**441**	**15**
Lésions corporelles simples (Art. 123)	170	33	43	94	114	56	0
Voies de fait (Art. 126)	746	88	140	518	402	344	0
Participation à rixe (Art. 133)	14	2	8	4	14	0	0
Participation à agression (Art. 134)	19	3	7	9	18	1	0
Brigandage (Art. 140 al. 1–3)	81	25	17	30	55	17	9
Contrainte (Art. 181)	27	5	2	18	12	13	2
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	4	2	0	2	1	3	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	0	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	15	3	5	7	2	13	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	85	1	3	77	71	10	4
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 3)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	**675**	**54**	**113**	**505**	**339**	**333**	**3**
Menaces (Art. 180)	670	54	111	502	336	331	3
Extorsion et chantage (Art. 156 al. 1,2,4)	5	0	2	3	3	2	0
Total infractions de violence	**1 531**	**185**	**283**	**1 045**	**884**	**629**	**18**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'ils soient mariés ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques: répartition selon l'infraction

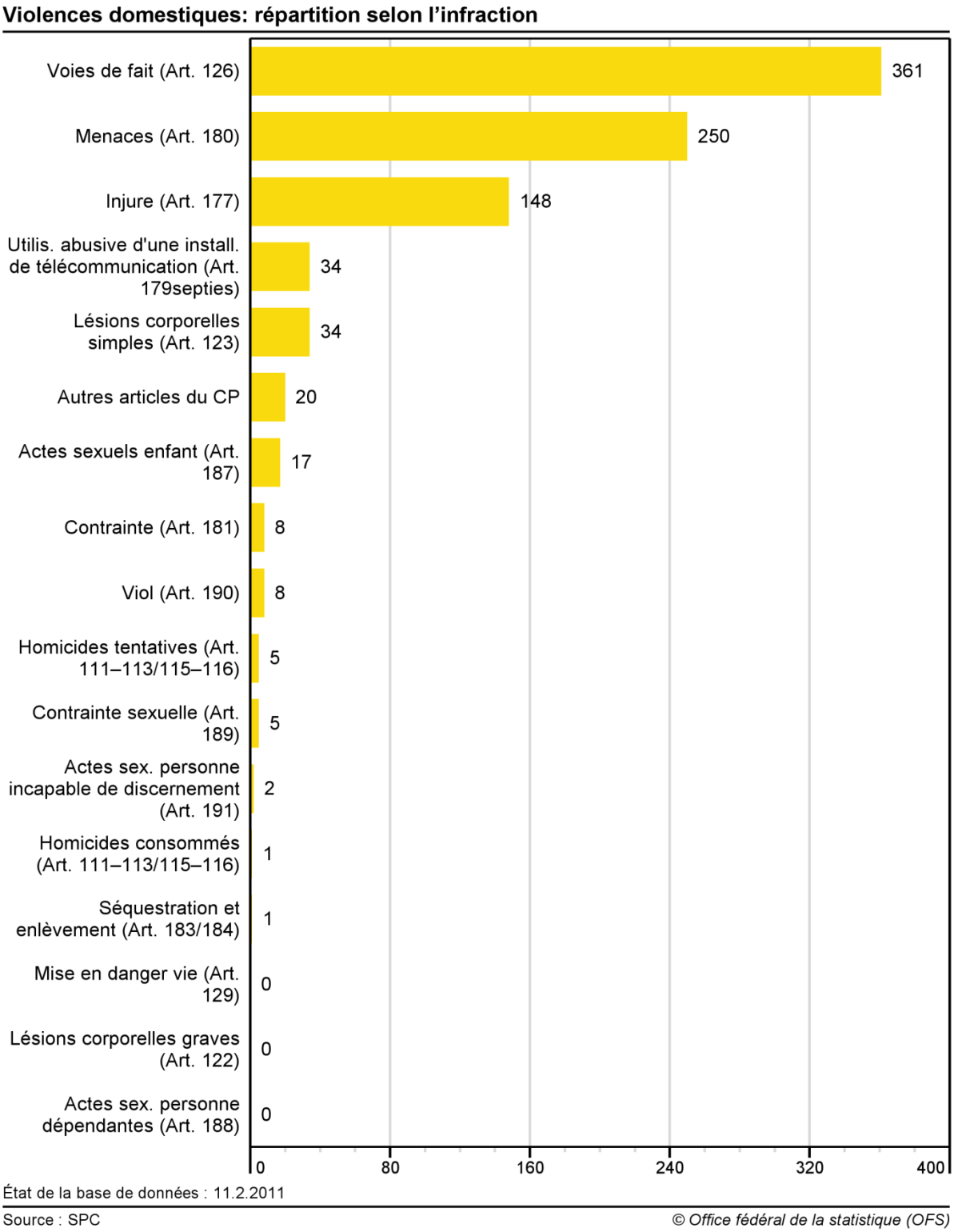

Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques: évolution des infractions

Violences domestiques: évolution des infractions

	2009	2010	
	Infrac-tions	Infrac-tions	Différence
Homicides consommés (Art. 111–113/115–116)	0	1	s.i.
Homicides tentatives (Art. 111–113/115–116)	4	5	25%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	2	0	-100%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	23	34	48%
Voies de fait (Art. 126)	373	361	-3%
Mise en danger vie (Art. 129)	0	0	0%
Injure (Art. 177)	151	148	-2%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179septies)	61	34	-44%
Menaces (Art. 180)	257	250	-3%
Contrainte (Art. 181)	15	8	-47%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	1	1	0%
Actes sexuels sur enfant (Art. 187)	15	17	13%
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	5	-17%
Viol (Art. 190)	8	8	0%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	0	2	s.i.
Autres articles du CP[1]	29	20	-31%
Total sélection d'infractions de violences domestiques	**945**	**894**	**-5%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions

La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions afin de pouvoir analyser statistiquement les violences domestiques. Une relation domestique a été constatée dans 41% de ces infractions.

Une infraction qui est également souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques est la violation de domicile. Cependant, en raison de la très grande quantité de violations de domicile (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons pratiques, à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé. Par conséquent, l'exhaustivité des données ne peut pas être garantie, c'est pourquoi cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

Des adaptations ont été effectuées dans le domaine des violences domestiques: les infractions ne concernant pas ce domaine n'ont plus été prises en considération. Les chiffres de l'année 2009 ont ainsi été recalculés sur cette nouvelle base.

[1] Autres articles du CP: Interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (art. 118.2 CP), exposition (art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (art. 136 CP), diffamation (art. 173 CP), calomnie (art. 174 CP), prise d'otage (art. 185 CP), abus de la détresse (art.193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (art.260 bis CP)

3.2.3 *Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu*

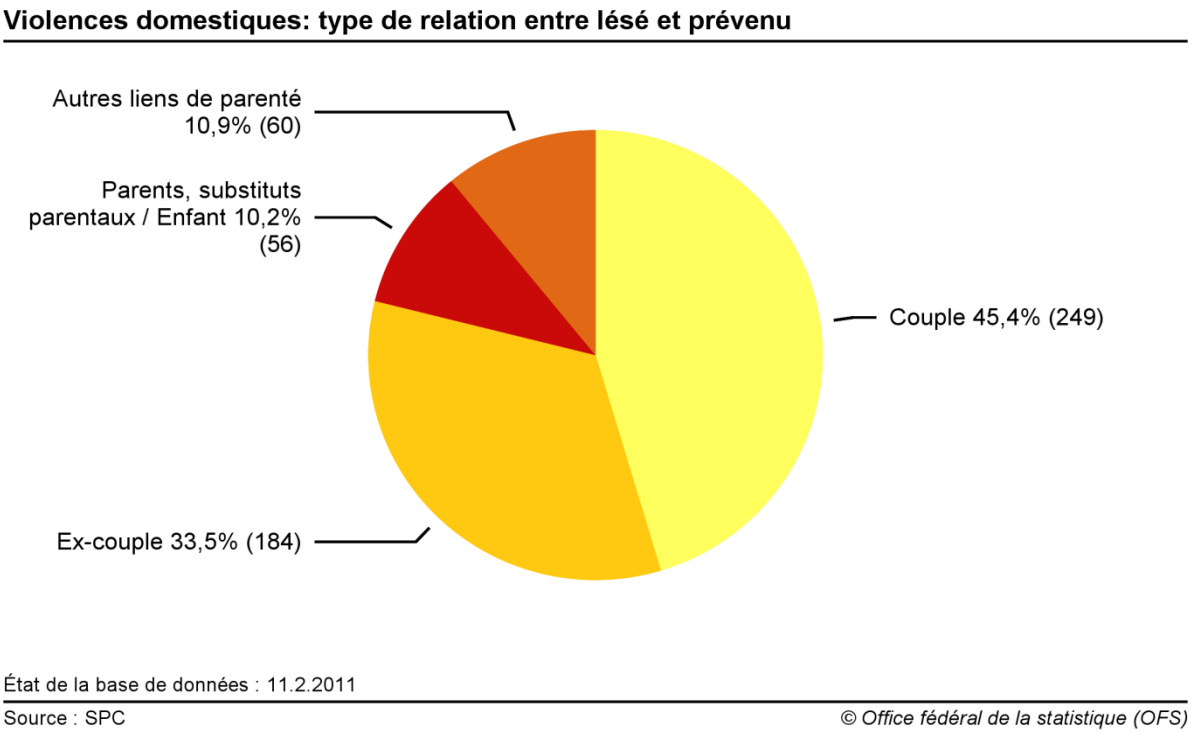

Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police tombe dans le domaine des violences domestiques en raison de la relation entre le prévenu et le lésé. Pour pouvoir illustrer toutes les formes de relations, une personne peut être indiquée sous plusieurs formes de relation et peut ainsi apparaître plusieurs fois.

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

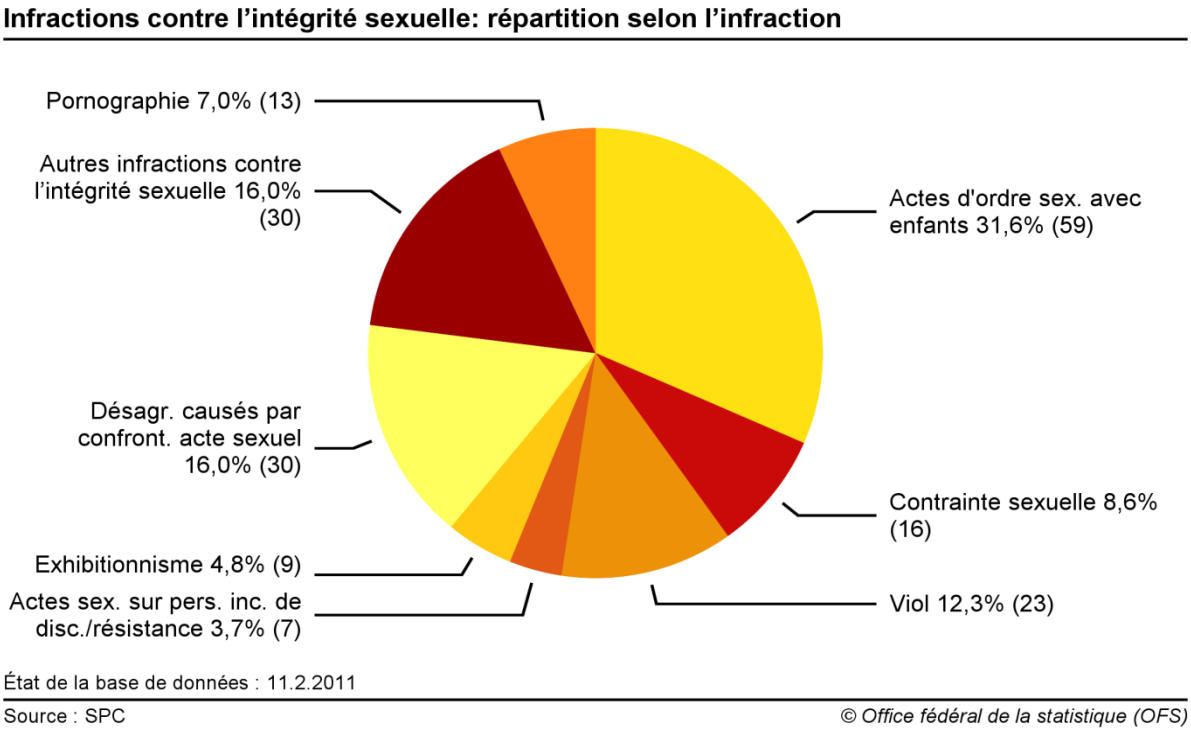

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Différence**
AOS[2] avec enfants (Art. 187)	55	78,2%	59	89,8%	7%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	20	90,0%	16	87,5%	-20%
Viol (Art. 190)	24	75,0%	23	91,3%	-4%
AOS sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	3	100,0%	7	100,0%	133%
Exhibitionnisme (Art. 194)	14	42,9%	9	88,9%	-36%
Pornographie (Art. 197)	23	91,3%	13	84,6%	-43%
Désagrément par confrontation à AOS (Art. 198)	29	86,2%	30	83,3%	3%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	17	100,0%	30	100,0%	76%
Total infractions contre l'intégrité sexuelle	**185**	**81,6%**	**187**	**90,4%**	**1%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions

[2] AOS = Actes d'ordre sexuels

3.3.3 *Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit*

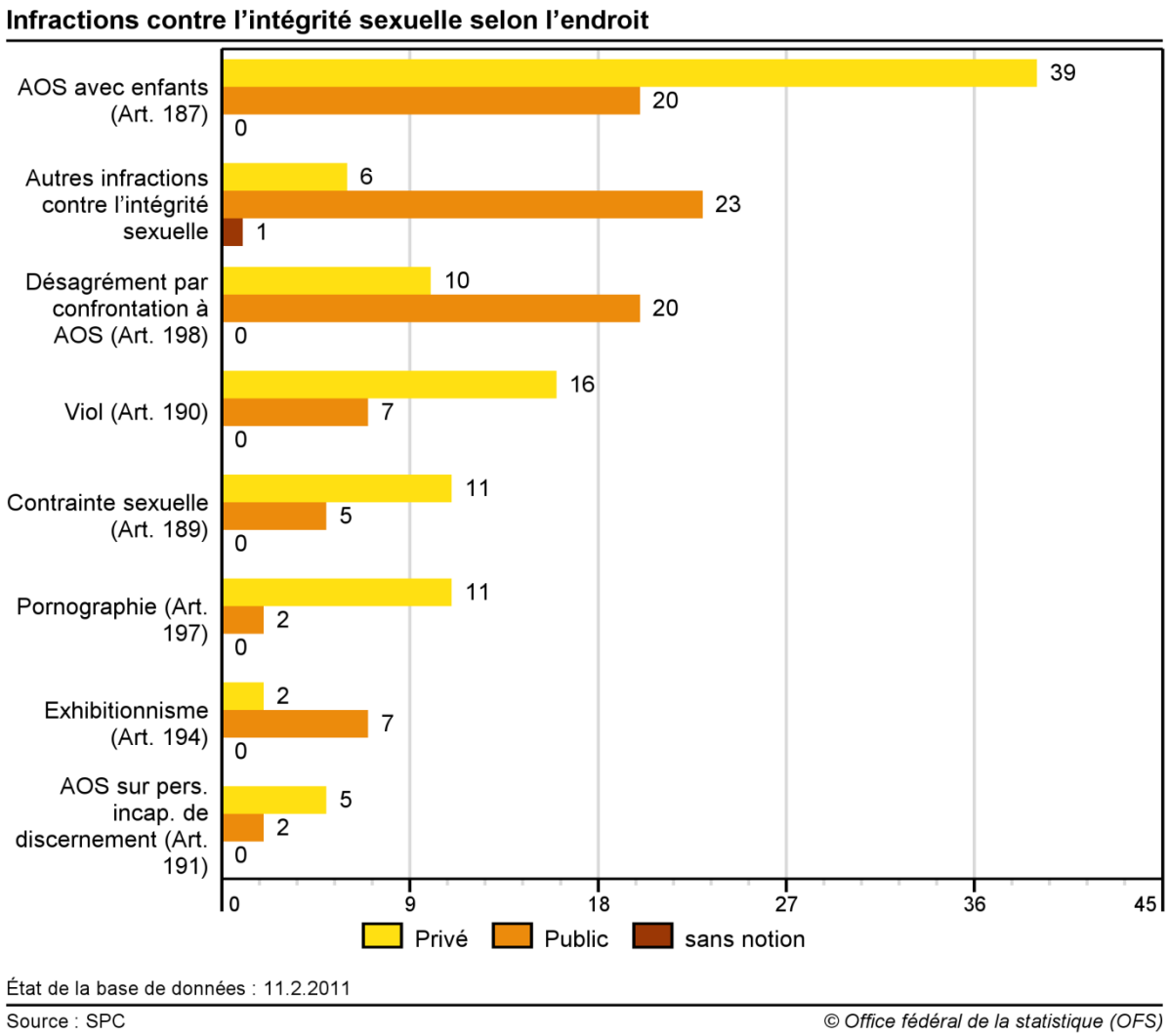

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

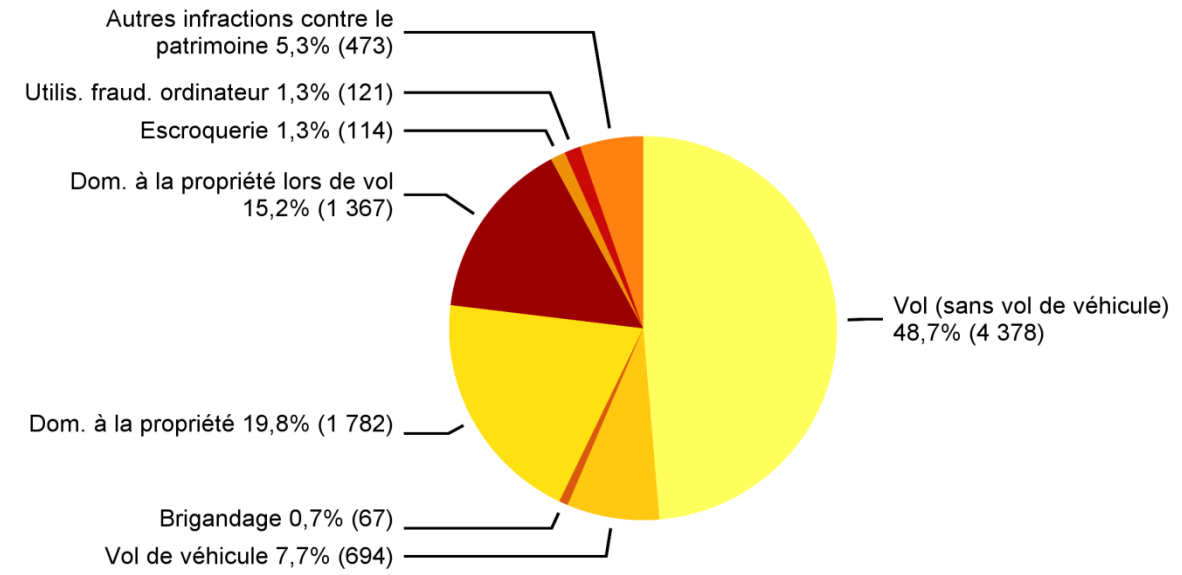

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction

Une part substantielle des dommages à la propriété est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.). C'est pourquoi, pour les dommages à la propriété, le contexte du vol est séparément spécifié.

3.4.2 Infractions contre le patrimoine: élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Diffé-rence**
Appropr. illégitime (Art. 137)	209	22,0%	175	16,0%	-16%
Abus de confiance (Art. 138)	152	96,1%	103	93,2%	-32%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	4 392	27,4%	4 378	28,8%	-0%
Vol de véhicule (Art. 139 CP/Art. 94 LCR)	681	12,8%	694	14,1%	2%
Brigandage (Art. 140)	68	47,1%	67	44,8%	-1%
Soustraction de chose (Art. 141)	0	s.i.	3	100,0%	s.i.
Soustraction de données (Art. 143)	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Accès indu sys. info (Art. 143 bis)	2	0,0%	1	100,0%	-50%
Dom. à la propriété (Art. 144)	1 978	19,8%	1 782	19,7%	-10%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	1 139	24,1%	1 367	26,8%	20%
Escroquerie (Art. 146)	175	74,9%	114	71,9%	-35%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	82	43,9%	121	45,5%	48%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	21	85,7%	17	94,1%	-19%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	38	78,9%	24	83,3%	-37%
Extorsion et chantage (Art. 156)	7	85,7%	4	75,0%	-43%
Gestion déloyale (Art. 158)	4	100,0%	9	100,0%	125%
Détournement de salaire (Art. 159)	6	100,0%	4	100,0%	-33%
Recel (Art. 160)	56	100,0%	37	97,3%	-34%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	14	100,0%	3	100,0%	-79%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	2	100,0%	4	100,0%	100%
Autres infractions contre le patrimoine	29	100,0%	88	97,7%	203%
Total infractions contre le patrimoine (incl. Art. 94 LCR)	**9 055**	**27,8%**	**8 996**	**28,4%**	**-1%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument

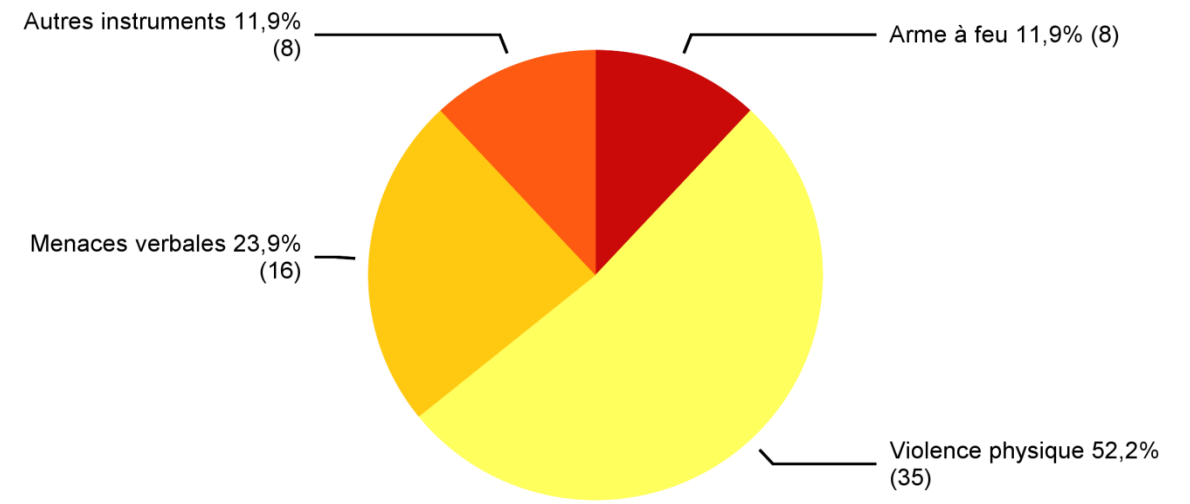

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument: élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Différence**
Arme à feu	7	42,9%	8	50,0%	14%
Arme coupante / tranchante	0	s.i.	0	s.i.	0%
Arme contondante / d'estoc	0	s.i.	0	s.i.	0%
Violence physique	25	12,0%	35	40,0%	40%
Menaces verbales	23	87,0%	16	62,5%	-30%
Autres instruments	13	46,2%	8	25,0%	-38%
Instrument inconnu	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total brigandage (Art. 140)	**68**	**47,1%**	**67**	**44,8%**	-1%

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

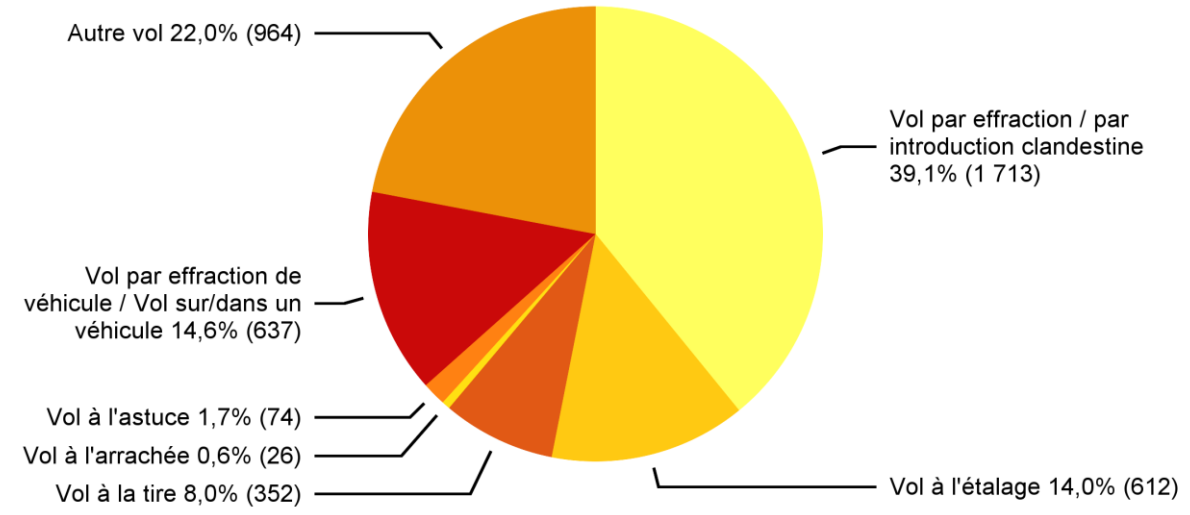

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol

A proprement parler, la loi ne connaît que le vol de l'art.139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 *Type de vol: élucidations et évolution des infractions*

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Diffé-rence**
Vol sans spécification	1 111	22,5%	964	19,3%	-13%
Vol par effraction	1 070	20,9%	1 272	23,7%	19%
Vol par introduction clandestine	537	32,2%	441	34,0%	-18%
Vol à l'étalage	606	74,9%	612	78,1%	1%
Vol à l'arrachée	28	21,4%	26	11,5%	-7%
Vol à la tire	375	7,2%	352	4,3%	-6%
Vol à l'astuce	76	28,9%	74	27,0%	-3%
Vol par effraction de véhicule	207	6,8%	194	10,8%	-6%
Vol sur/dans un véhicule	382	9,2%	443	19,6%	16%
Vol au préjudice d'un colocataire	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total vols (sans vol de véhicule)	**4 392**	**27,4%**	**4 378**	**28,8%**	**-0%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 *Vol par effraction selon l'endroit*

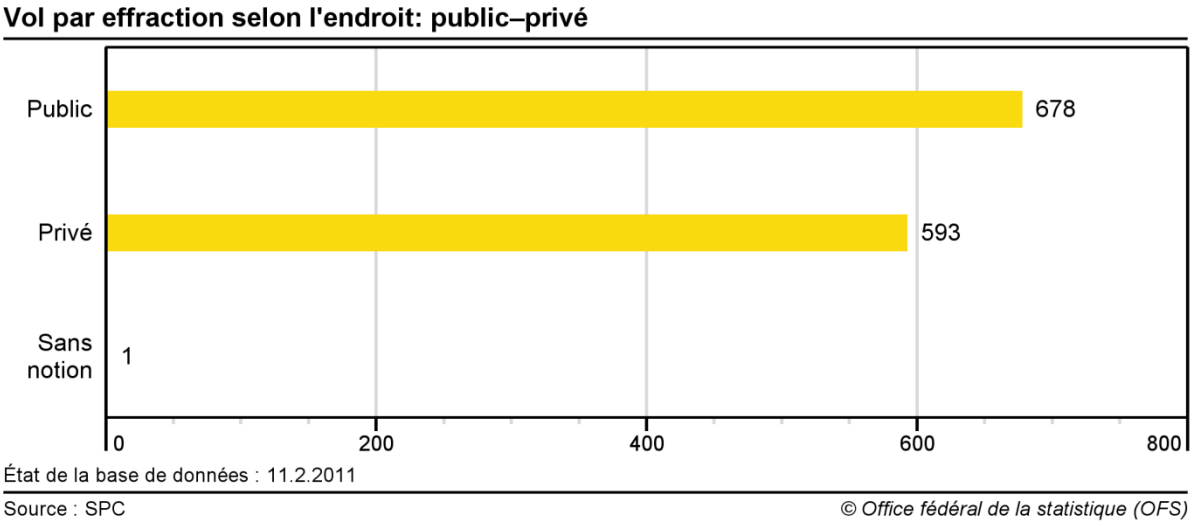

Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé

L'espace privé est défini par les «quatre murs», c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (par ex: l'escalier d'un immeuble locatif ou la buanderie commune d'une maison à plusieurs familles).

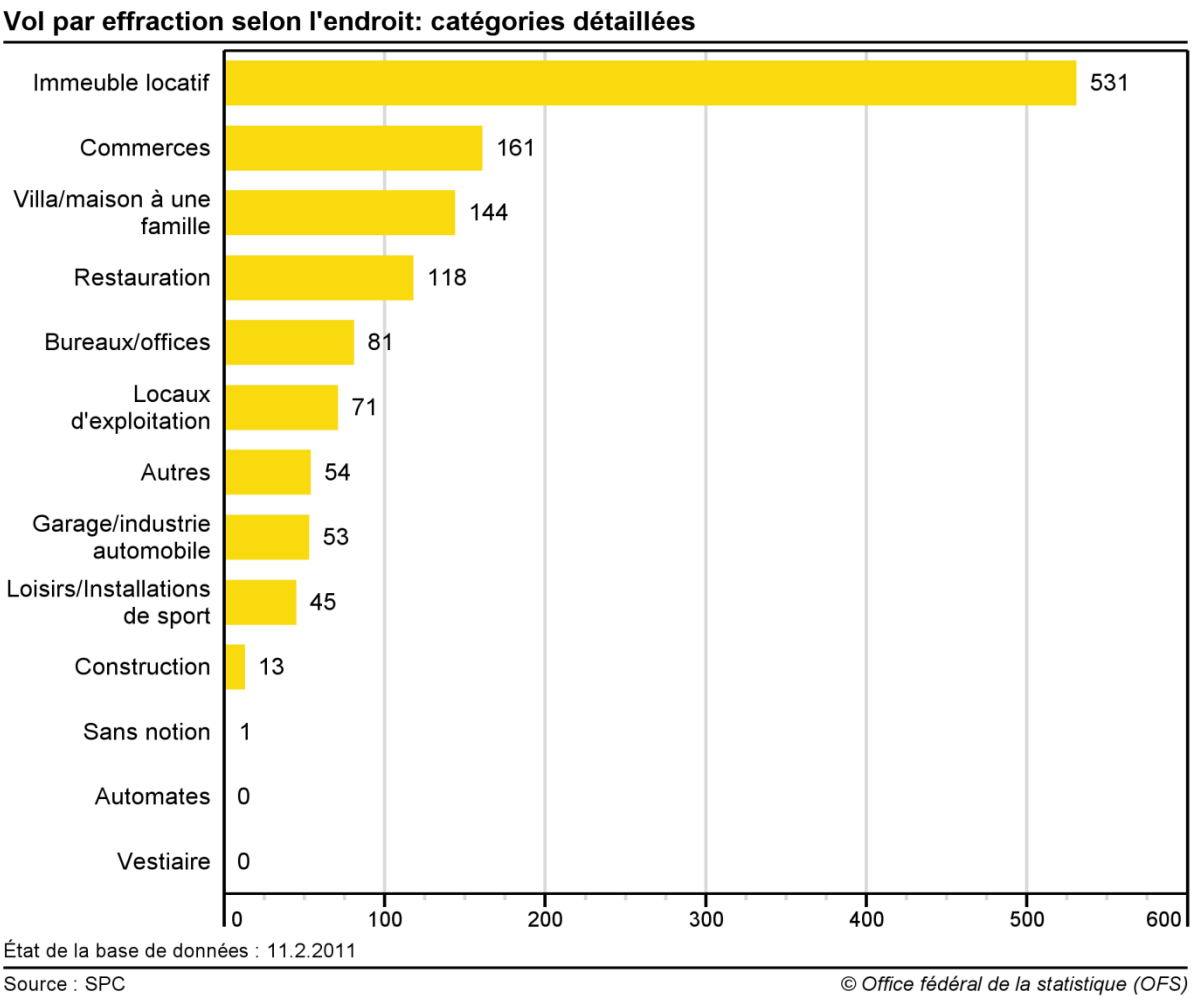

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

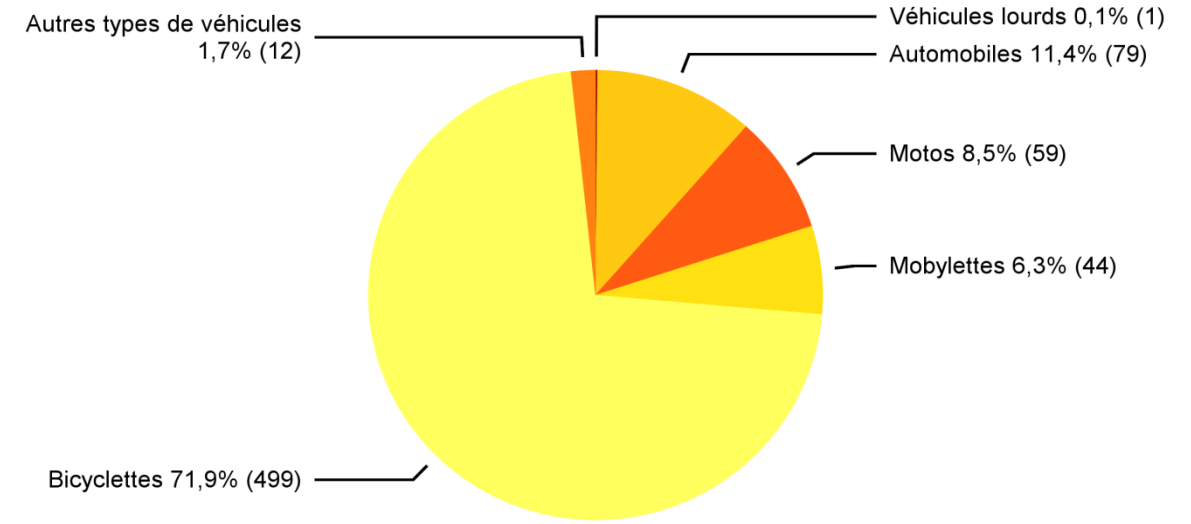

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule: élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Différence**
Véhicules lourds	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Automobiles	54	37,0%	79	62,0%	46%
Motos	48	20,8%	59	11,9%	23%
Mobylettes	61	31,1%	44	18,2%	-28%
Bicyclettes	504	7,3%	499	6,2%	-1%
Autres véhicules	14	7,1%	12	16,7%	-14%
Total vols de véhicules	**681**	**12,8%**	**694**	**14,1%**	**2%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommage à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété: répartition selon le contexte

Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

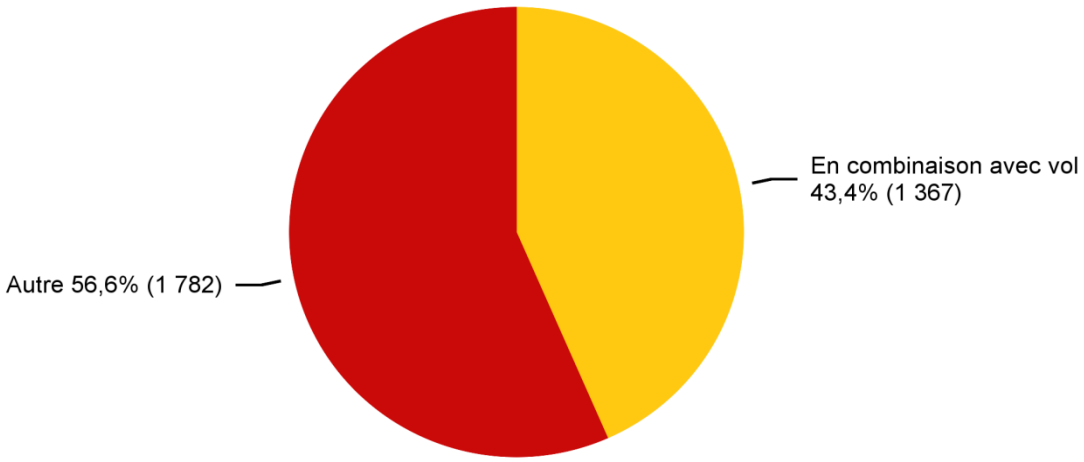

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi intervenir lors d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégal, volontaire et sans objectifs précis (ex: vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommage à la propriété selon le contexte: élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	Différence
En combinaison avec vol	1 139	24,1%	1 367	26,8%	20%
Vandalisme	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autre	1 978	19,8%	1 782	19,7%	-10%
Total dommage à la propriété	**3 117**	**21,4%**	**3 149**	**22,8%**	**1%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction

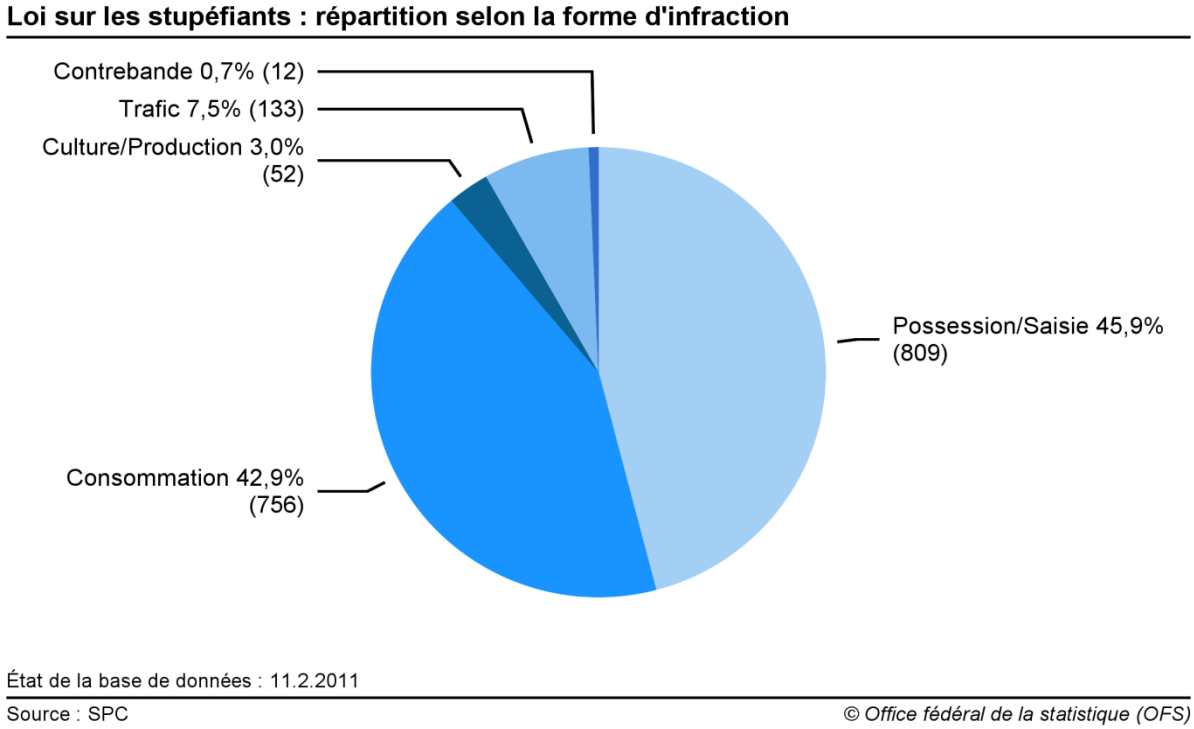

Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

3.9.2 Loi sur les stupéfiants: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Différence**
Total possession / saisie	**861**	**99,5%**	**809**	**98,9%**	**-6%**
Possession / saisie contravention	0	s.i.	0	s.i.	**0%**
Possession / saisie délit	855	99,5%	808	98,9%	**-5%**
Possession / saisie crime	6	100,0%	1	100,0%	**-83%**
Total consommation	**829**	**100,0%**	**756**	**100,0%**	**-9%**
Total culture / production	**42**	**100,0%**	**52**	**100,0%**	**24%**
Culture / possession contravention	0	s.i.	0	s.i.	**0%**
Culture / possession délit	36	100,0%	46	100,0%	**28%**
Culture / possession crime	6	100,0%	6	100,0%	**0%**
Total trafic	**153**	**100,0%**	**133**	**100,0%**	**-13%**
Trafic délit	94	100,0%	91	100,0%	**-3%**
Trafic crime	59	100,0%	42	100,0%	**-29%**
Total contrebande	**8**	**100,0%**	**12**	**91,7%**	**50%**
Importation, exportation, transit délit	3	100,0%	8	87,5%	**167%**
Importation, exportation, transit crime	5	100,0%	4	100,0%	**-20%**
Total infractions à la LStup	**1 893**	**99,8%**	**1 762**	**99,4%**	**-7%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 *Loi sur les stupéfiants: substances selon la forme d'infraction*

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

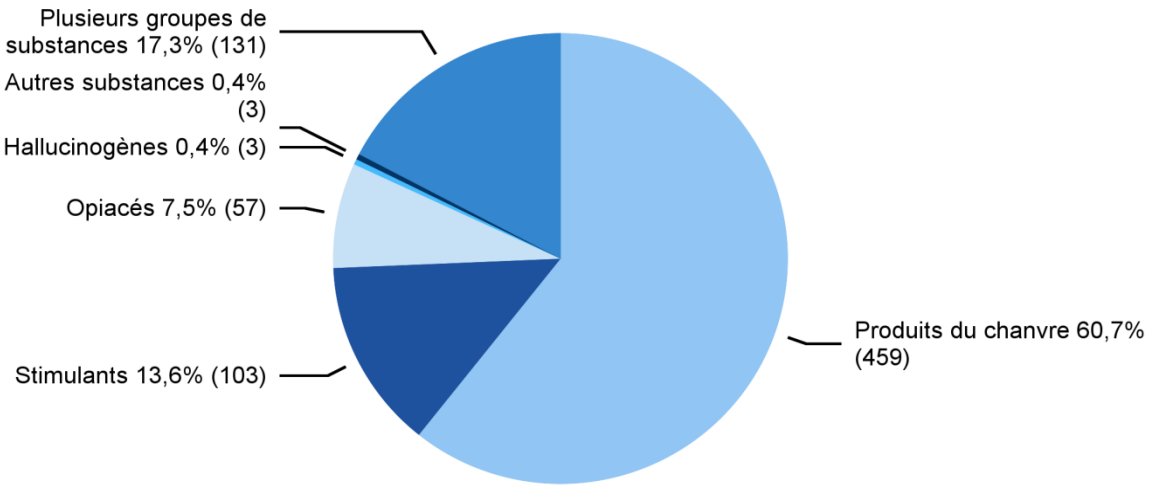

État de la base de données : 11.2.2011

Source : SPC

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

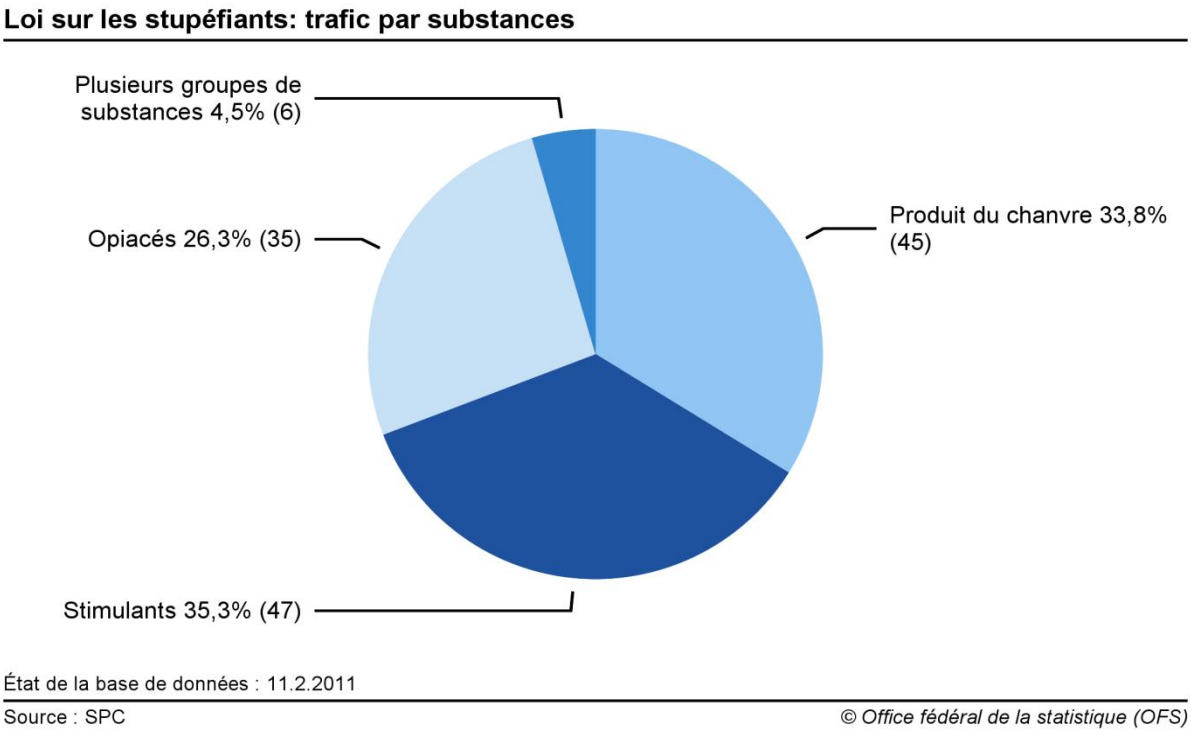

Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants: prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+
Suisses	342	8	60	47	77	49	69	24	7	1
Étrangers	188	7	19	12	44	38	49	15	2	2
résidents	143	7	18	9	26	26	40	14	1	2
asile	19	0	1	1	10	3	3	0	1	0
autres	26	0	0	2	8	9	6	1	0	0
Suissesses	98	6	19	10	20	14	11	14	4	0
Étrangères	21	0	2	2	4	3	9	1	0	0
résidents	19	0	2	2	4	3	7	1	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	10–14	15–17	18–19	20–24	25–29	30–39	40–49	50–59	60+
Suisses	52	1	5	2	13	9	13	7	1	1
Étrangers	46	1	2	4	9	13	12	3	1	1
résidents	30	1	1	1	4	9	9	3	1	1
asile	8	0	1	2	4	0	1	0	0	0
autres	8	0	0	1	1	4	2	0	0	0
Suissesses	21	0	2	2	6	6	3	2	0	0
Étrangères	6	0	0	1	0	0	3	2	0	0
résidents	5	0	0	1	0	0	2	2	0	0
asile	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
autres	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5–10	>10	
Total mineurs	**149**	**22**	**6**	**3**	**0**	**0**	**180**
Suisses	112	16	6	2	0	0	136
Étrangers	37	6	0	1	0	0	44
résidents	32	5	0	1	0	0	38
asile	1	1	0	0	0	0	2
autres	4	0	0	0	0	0	4
Total adultes	**750**	**107**	**32**	**6**	**6**	**0**	**901**
Suisses	459	73	23	4	5	0	564
Étrangers	291	34	9	2	1	0	337
résidents	185	25	8	0	1	0	219
asile	23	4	1	0	0	0	28
autres	83	5	0	2	0	0	90

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue: évolution

Décès dû à la drogue: évolution

	2009	2010	Différence
Hommes	1	1	0%
Femmes	1	0	-100%
Adultes	2	1	-50%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/sses	1	1	0%
Étrangers/ères	1	0	-100%
Total décès dus à la drogue	**2**	**1**	**-50%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution

La détermination de la cause de la mort ne tombe pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. La police va souvent, mais pas toujours, relever quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

		Affaires	Quantité
Produits du chanvre			
Cannabis	gramme	10	27
Chanvre (Plante fraiche: avec inflorescences)	plantes	5	59
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	pièces/pilules/doses/joint	5	8
	gramme	89	1 615
	plantes	4	86
Haschisch	pièces/pilules/doses/joint	1	1
	gramme	89	423
Marijuana	pièces/pilules/doses/joint	77	90
	gramme	529	7 948
Stimulants			
Amphétamines	gramme	4	3
Crack	gramme	1	3
Ecstasy	pièces/pilules/doses/joint	4	17
	gramme	1	0
Khat	gramme	4	286
Cocaïn	pièces/pilules/doses/joint	3	3
	gramme	23	129
Métamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	pièces/pilules/doses/joint	10	281
	gramme	1	1
Opiacés			
Héroïne	pièces/pilules/doses/joint	6	26
	gramme	57	395
Opium	gramme	1	0
Méthadone	pièces/pilules/doses/joint	1	3
	gramme	1	15
	contenu en ml	1	80
Hallucinogènes			
Champignons hallucinogènes (Psilocybes)	pièces/pilules/doses/joint	1	1
	gramme	1	3
LSD	pièces/pilules/doses/joint	2	21
Autres substances			
Flunitrazepam (Rohypnol)	pièces/pilules/doses/joint	4	43
Autres substances stupéfiantes	gramme	2	20

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

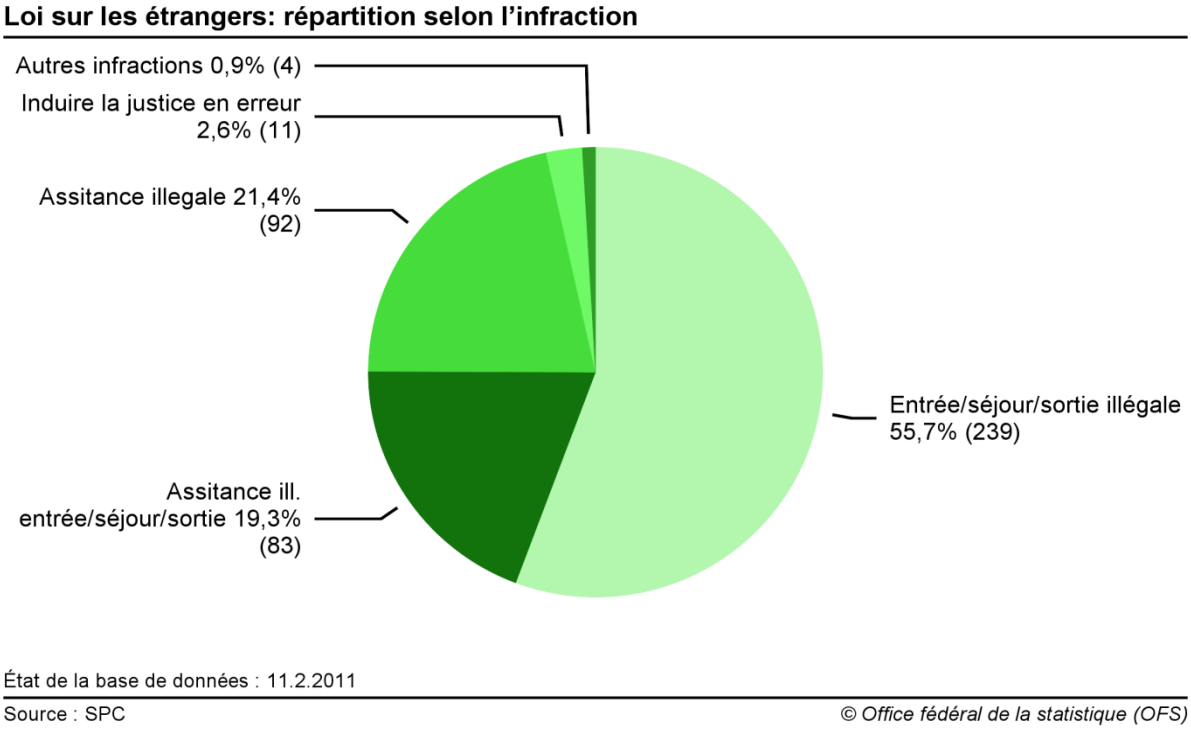

Figure 33: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

	2009		2010		
	Infrac-tions	**Élucida-tions**	**Infrac-tions**	**Élucida-tions**	**Diffé-rence**
Viol. des dispo. sur l'entrée	4	100,0%	13	100,0%	225%
Séjour illégal	255	100,0%	226	100,0%	-11%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total entrée/séjour/sortie illégal	**260**	**100,0%**	**239**	**100,0%**	**-8%**
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	108	100,0%	83	100,0%	-23%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	s.i.	0	s.i.	0%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total incitation ill. entrée/séjour/sortie	**108**	**100,0%**	**83**	**100,0%**	**-23%**
Exercer une activité lucrative sans autoris.	56	100,0%	54	100,0%	-4%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Occupation d'étrangers non autorisée	41	100,0%	38	100,0%	-7%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Changement d'emploi sans autoris.	0	s.i.	0	s.i.	0%
Total incitation/exercice illégaux d'une activité lucrative	**97**	**100,0%**	**92**	**100,0%**	**-5%**
Fausses indications / dissimulation de faits	2	100,0%	9	100,0%	350%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	13	100,0%	2	100,0%	-85%
Total induire la justice en erreur	**15**	**100,0%**	**11**	**100,0%**	**-27%**
Non-respect assign. lieu de résidence	0	s.i.	2	100,0%	s.i.
Viol. obligation de déclarer son arrivée / départ	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Non-respect des conditions de l'autorisation	0	s.i.	1	100,0%	s.i.
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	0	s.i.	0	s.i.	0%
Infractions en relation avec des papiers de légitimation	0	s.i.	0	s.i.	0%
Autres infractions à la LEtr	1	100,0%	0	s.i.	-100%
Total autres infr. à la LEtr	**1**	**100,0%**	**4**	**100,0%**	**300%**
Total général infractions à la LEtr	**481**	**100,0%**	**429**	**100,0%**	**-11%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions

4 Suppléments cantonaux en fonction des besoins

4.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

	2009	2010	Différence
Total incendie	**32**	**41**	**28%**
dont cause inconnue	5	7	40%
dont cause technique	27	34	26%
dont cause naturelle	0	0	0%
Total incendie de véhicule	**0**	**0**	**0%**
Total explosion	**0**	**0**	**0%**
Total décès extraordinaire	**58**	**35**	**-40%**
dont cause naturelle	53	27	-49%
dont cause inconnue	5	8	60%
Total suicide	**56**	**38**	**-32%**
dont par arme à feu	5	4	-20%
dont par pendaison	18	7	-61%
dont par noyade	1	2	100%
dont par inhalation de gaz	2	0	-100%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	6	2	-67%
dont par collision	2	2	0%
dont par précipitation dans le vide	9	3	-67%
dont par arme blanche	4	3	-25%
dont par étouffement	2	0	-100%
dont par immolation	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	5	13	160%
dont par autres modalités/modalités inconnues	2	2	0%
Total tentative de suicide	**35**	**33**	**-6%**
Total accident (sans LCR)	**7**	**2**	**-71%**
dont de travail	1	0	-100%
dont de sport ou loisir	1	1	0%
dont noyade ou accident de plongée	5	1	-80%
dont de montagne	0	0	0%
dont d'avion/aérien	0	0	0%
dont de navigation	0	0	0%
dont de chemin de fer (Y.c de téléphérique et funiculaire)	0	0	0%
dont avalanche	0	0	0%
dont accident chimique (poison, gaz)	0	0	0%
dont autres accidents	0	0	0%
Total personne disparue	**397**	**297**	**-25%**
dont disparue	44	33	-25%
dont évadée	0	1	s.i.
dont en fuite	353	263	-25%
Total intervention dans la sphère privée	**0**	**0**	**0%**

© Office fédéral de la statistique (OFS)

Tableau 33: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements

5 Glossaire méthodologique

5.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier (à l'exception de l'art. 94 LCR: vol d'usage) ne sont pas recensées de manière exhaustive.

5.2 Définitions

5.2.1 Le cas/l'affaire

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

5.2.2 L'infraction

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

5.2.3 L'infraction élucidée/la personne prévenue

Une infraction est considérée élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée comme le prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus: les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure

5.2.4 La personne lésée

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

5.3 Principes d'exploitation des données

5.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

5.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

5.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.
Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

5.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

5.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

5.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Calcul de l'index

Calcul de l'écart d'un chiffre avec un chiffre de référence stable dans le temps (base=100). La base de la SPC est la première année de parution. Les années suivantes seront mesurées proportionnellement à cette «année de référence».

$$\text{Index} = \frac{\text{Valeur de l'année à comparer}}{\text{Valeur correspondante de l'année de référence}}$$

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population permanente à la fin de l'année précédente.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrivent à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Groupe de population correspondant dès 10 ans}}$$

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée:

– chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,

– chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6 Index des Tableaux

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi 10
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions 11
Tableau 3: Code pénal: fréquence et évolution par région 14
Tableau 4: Code pénal: fréquence et évolution par commune 16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par région 18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants: fréquence et évolution par commune 20
Tableau 7: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence et évolution par région 22
Tableau 8: Loi sur les étrangers: fréquence et évolution par commune 24
Tableau 9: Code pénal: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour 28
Tableau 10: Loi sur les stupéfiants: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour 29
Tableau 11: Loi sur les étrangers: nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour 29
Tableau 12: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu 30
Tableau 13: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu 31
Tableau 14: Loi sur les étrangers: nombre d'infractions dans une année civile par prévenu 32
Tableau 15: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal 32
Tableau 16: Infractions de violence: élucidations et évolution des infractions 34
Tableau 17: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité 37
Tableau 18: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe 38
Tableau 19: Violences domestiques: évolution des infractions 40
Tableau 20: Infractions contre l'intégrité sexuelle: élucidations et évolution des infractions 43
Tableau 21: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions 46
Tableau 22: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions 47
Tableau 23: Type de vol : élucidation et évolution des infractions 49
Tableau 24: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions 51
Tableau 25: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions 52
Tableau 26: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions 54
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus 57
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants: trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus 57
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants: fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile 58
Tableau 30: Décès du à la drogue: évolution 58
Tableau 31: Loi sur les stupéfiants: Saisies de stupéfiants 59
Tableau 32: Loi sur les étrangers: élucidations et évolution des infractions 61
Tableau 33: Choix d'événements avec interventions policières: évolution des événements 62

7 Index des Figures

Figure 1: Répartition selon la loi 9
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal 10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes) 12
Figure 4: Code pénal (CP): fréquence par région/district 13
Figure 5: Code pénal (CP): fréquence par commune 15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par région/district 17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence par commune 19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par région/district 21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr): fréquence par commune 23
Figure 10: Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe 25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe 26
Figure 12: Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe 26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH / étrangers selon le statut de séjour) 27
Figure 14: Infractions de violence: répartition selon le type de violence 33
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit: public–privé 35
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées 35
Figure 17: Homicides (art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives 36
Figure 18: Lésions corporelles graves (art. 122) selon l'instrument 36
Figure 19: Violences domestiques: répartition selon l'infraction 39
Figure 20: Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu 41
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction 42
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit 44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction 45
Figure 24: Brigandage selon l'instrument 47
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol 48
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit: public–privé 49
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées 50
Figure 28: Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule 51
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte 52
Figure 30: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction 53
Figure 31: Loi sur les stupéfiants: consommation par substances 55
Figure 32: Loi sur les stupéfiants: trafic par substances 56
Figure 35: Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction 60